

N° 69  
JUILLET 2019

# PASSION ARCHITECTURE

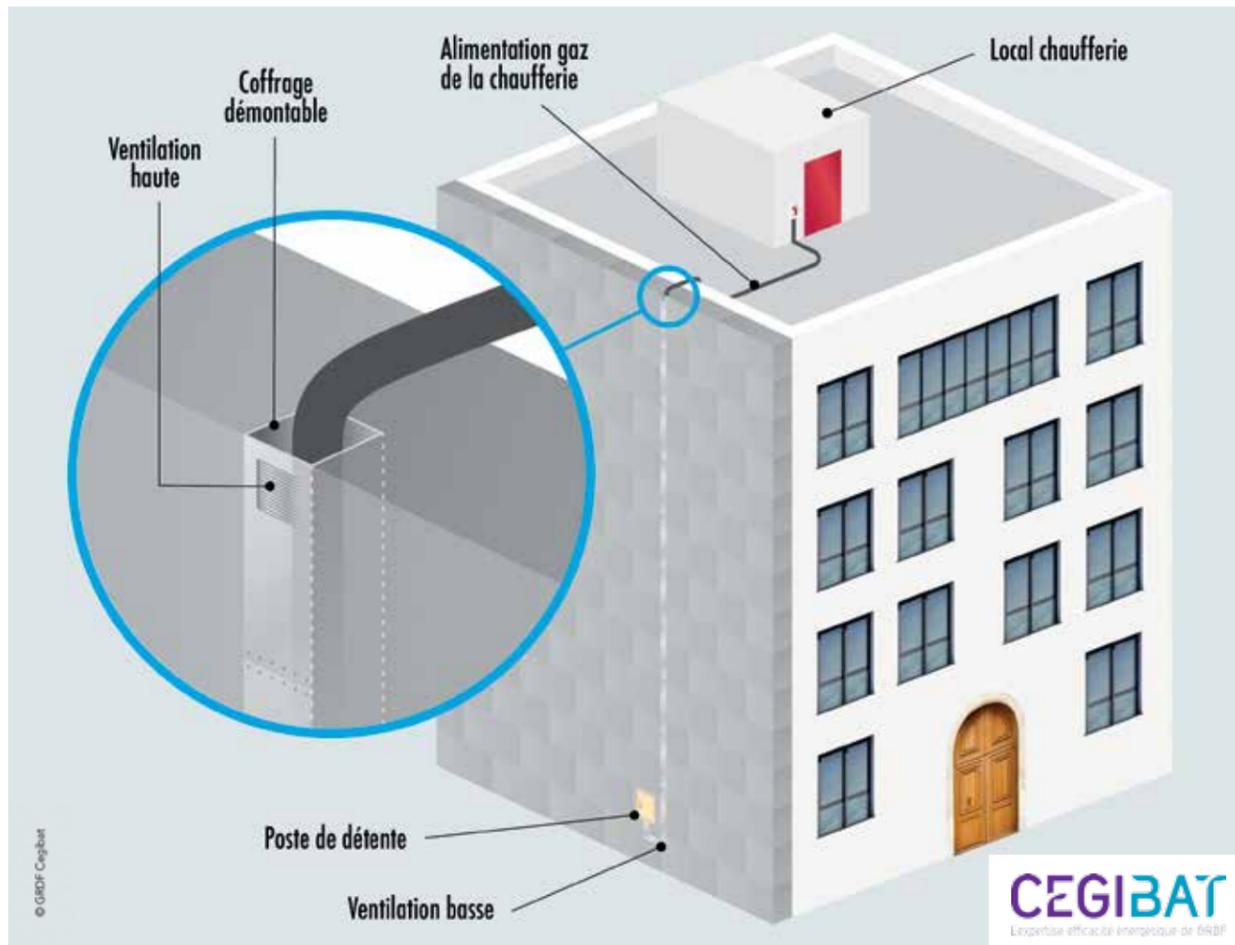
LA REVUE SYNDICALE DES ARCHITECTES

**Unifa**

L'UNION DES ARCHITECTES

**50<sup>E</sup> CONGRÈS DES ARCHITECTES**  
Strasbourg du 24 au 26 octobre 2019

- **CAHIER SPÉCIAL: Occitanie**
- **" L'innovation bridée "**
- **Entretien avec Marie-Christine Labourdette**
- **Hommage à leoh Ming Pei par Michel Macary**



## INTÉGRER UNE CANALISATION GAZ EN PRÉSENCE D'UN ITE

### Le saviez-vous ?

Bien qu'il ne soit pas possible de faire transiter une canalisation gaz dans un isolant, voici une solution permettant de dissimuler une canalisation gaz en façade. En effet, lors de la rénovation énergétique d'un bâtiment, l'utilisation d'un isolant thermique extérieur est une solution pour réduire les déperditions énergétiques d'un bâtiment. Si celui-ci est pourvu d'une chaufferie en toiture, la canalisation d'alimentation gaz de cette dernière peut transiter le long de la paroi. Afin de limiter l'impact visuel de celle-ci, il est possible de placer cette canalisation dans un coffrage tout en respectant les conditions suivantes :

- ne pas abriter dans le même volume une canalisation électrique,
- garantir l'accès aux tuyauteries, au besoin par démontage de ce coffrage,
- son volume doit être en communication avec l'atmosphère extérieure,
- le coffrage peut assurer la protection mécanique lorsque celle-ci est obligatoire.

### La preuve par l'exemple

Cette solution a été prescrite sur un projet de rénovation de 120 logements construits en 1980 dans le quartier des Villes Moisan à Ploufragan (22). Ainsi, une isolation thermique par l'extérieur (e = 160mm) a été

appliquée sur l'ensemble des façades, l'une d'entre elles bénéficiant du passage intégré selon les préconisations ci-dessus, de la canalisation gaz permettant la mise en place de chaudières individuelles gaz à condensation double service dans les cuisines en remplacement des radiateurs électriques et ballon d'eau chaude.

Couplée à un renforcement de l'isolation de la toiture (e = 400 mm), les fenêtres ayant déjà été remplacées, le projet a été labellisé BBC rénovation, passant de 380kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an (étiquette F) à 77kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an (étiquette B), soit une réduction de 80% de l'étiquette énergétique.



Quel que soit votre fournisseur  
L'énergie est notre avenir, économisons-la !

GRDF Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros. Siège social : 6 rue Condorcet, 75009 Paris. RCS Paris 444 786 511

## L'UNSA À L'ÉLYSÉE.

Du sens figuré au sens propre : l'architecture va-t-elle devenir un grand projet d'avenir ?

Depuis deux ans, nous n'avons pas manqué de rappeler au président de la République combien il avait employé le mot "architecture", au sens figuré (le président clé de voûte des institutions, l'architecture de l'État, de la politique fiscale, etc...), sans prendre en considération l'architecture du quotidien. Saluons le changement de discours, opéré à l'occasion de la réception organisée au palais de l'Élysée, ce 24 mai, lorsqu'il s'est adressé à Arata Isozaki – prix Pritzker 2019, à de nombreux lauréats et à la communauté des architectes.

Le président a élargi le champ artistique des grandes œuvres à celui de l'architecture de la vie de tous les instants, son influence pour aider au bien-être, a souligné l'incidence de sa carence sur le mal-être de nos concitoyens, ses effets dévastateurs sur l'environnement quand l'architecture n'est pas pensée, n'est pas mise en valeur. Nous en prenons acte et espérons désormais un grand projet d'avenir pour les architectes.

Cette rencontre a également été l'occasion de remettre, en mains propres au président, les différents courriers qui attendent des réponses politiques précises sur l'avenir de notre métier. Par ces quelques échanges et la promesse d'y donner suite, nous verrons comment la communauté des architectes est prise en considération au sommet de l'État. A minima, l'invitation à cette cérémonie souligne la visibilité de l'Unsa dans le monde politique et la représentation professionnelle. Ayons bien à l'esprit que 2019 est l'année où le ministère compte les syndiqués – soyez encore plus nombreux à nous rejoindre.

Après la réponse positive de Julien Denormandie et, avec l'attention que porte Franck Riester à notre invitation, nous avons officiellement convié le président de la République au congrès de Strasbourg.

Nous y célébrerons le 50<sup>e</sup> anniversaire autour du thème "Architectes, patrimoine d'hier et de demain". Avec la reconstruction de Notre-Dame de Paris, les enjeux environnementaux, les dévastations de nos paysages, ces sujets sont essentiels pour préserver notre patrimoine, le mettre en valeur aujourd'hui et le construire pour demain.

Nos dirigeants politiques nous disent vouloir marquer de leur présence l'importance des travaux de l'Unsa depuis un demi-siècle, au service de tous les architectes et au bénéfice de tous nos concitoyens. La balle est dans leur camp, c'est désormais à eux d'inscrire les buts.

**Régis Chaumont,**  
Président de l'Unsa

La revue *Passion Architecture* est, elle aussi, rentrée à l'Élysée. Les quelques exemplaires dont nous disposons ont été rapidement emportés. Merci à tous ceux qui y œuvrent et merci à nos lecteurs.



L'UNION DES ARCHITECTES

29, boulevard Raspail 75007 Paris  
Tél. : +33 (1) 45 44 58 45 Fax : +33 (1) 45 44 93 68  
E-mail : contact@unsa.fr  
passionarchitecture@unsa.fr  
Site : www.syndicat-architectes.fr

→ DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Régis Chaumont  
→ DIRECTRICE ADJOINTE DE PUBLICATION ET RÉDACTRICE EN CHEF : Isabelle Chinarde-Cantineau  
→ CONTRIBUTEURS : À l'honneur/Actus : Editions PC, Laure-Anne Geoffroy, Antoine Daudré-Vignier – Bon sens : Florian Stoffel, Gilbert Ramus (illustrations : Nicolas Depoutat) – Institutionnel : Editions PC (Sophie Chauvin) – Infos ministères : Régis Chaumont, Marie-Françoise Manière – Vie syndicale : Editions PC, Tarek Bendriss – Club Prescrire : Ruth Mnamani – International : Philippe Klein – Infos sociales : Souraya Sallhi – Infos juridiques : Patrick Julien – Formation : Patrick Julien, Yves Mannat – Cahier spécial Région : Tarek Bendriss, Editions PC – L'architecture au quotidien : Editions PC – Le BIM & les architectes : Lionel Blancard de Léry – Archi-culture : Isabelle Chinarde-Cantineau

→ ABONNEMENT (4 numéros par an) |  
tél. / fax Unsa : 01 45 44 58 45

→ CONCEPTION ET RÉALISATION :

EDITIONS PC – Philippe Chauveau, Sophie Chauvin, Maguelone Roch | Tél. : +33 (1) 42 73 60 60

Passion Architecture est une publication de l'organisation Unsa

→ RÉGIE COMMERCIALE : Editions PC (coordination Sophie Chauvin) | La direction se réserve le droit de refuser toute

publicité | ISSN : 1637-2735 / Imprimerie : JJ Production

→ COUVERTURE : Maison individuelle, Clermont-Hiéroult (34)

(architecte : Maxime Rouaud – © Marie-Caroline Lucat)

### À L'HONNEUR / ACTUAS

Hommage à Ieoh Ming Pei, par Michel Macary / Notre-Dame... 5

### BON SENS

"L'innovation bridée" 8

### INSTITUTIONNEL

Entretien avec Marie-Christine Labourdette, présidente de la Cité de l'architecture et du patrimoine 12

### INFOS MINISTÈRES

Julien Denormandie, ministre du Logement, au Congrès de Strasbourg / "Qu'est devenue la Loi LCAP ?" 13

### VIE SYNDICALE

Programme du 50<sup>e</sup> congrès des architectes à Strasbourg / Vie des régions 16

### CLUB PRESCRIRE

21

### INTERNATIONAL

"Quels outils et politiques pour garantir la qualité dans l'environnement bâti ?" 26

### INFOS SOCIALES

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat 30

### INFOS JURIDIQUES

"RGPD an II : quelles conséquences pour vos entreprises d'architecture ?" 31

### FORMATION

"Obligation et contrôle de la formation" / "Immeuble de moyenne hauteur : l'idée d'un grand architecte, il y a près de 70 ans !" 32

### CAHIER SPÉCIAL OCCITANIE

34

### L'ARCHITECTURE AU QUOTIDIEN

Valode et Pistre, l'architecture au cœur de la maîtrise d'œuvre 41

### LE BIM & LES ARCHITECTES

Le "TIM-CIM-BIM tour" de l'Unsa reprend la route ! 42

### ARCHI-CULTURE

43

Connecte les pros à l'innovation

## La meilleure façon de découvrir et toucher les innovations du bâtiment

- 1800 exposants
- Un nombre record d'innovations en avant-première mondiale
- Des conférences inspirantes
- Toujours plus de démos



\*Enregistrez-vous sur le site internet [www.batimat.com](http://www.batimat.com) et cliquez sur Mon Badge.

4 > 8 NOV 2019  
PARIS NORD VILLEPINTE

BATIMAT le mondial  
IDÉOBAIN du bâtiment  
INTERCLIMA

### # HOMMAGE À IEOH MING PEI, PAR MICHEL MACARY



Ieoh Ming Pei, architecte américain d'origine chinoise, est mort à New-York le 16 mai 2019 à l'âge de 102 ans. C'est l'un des derniers géants de l'architecture du Mouvement Moderne qui s'est éteint cette nuit-là.

Il s'était engagé naturellement dans la bataille de la modernité qu'il imaginait inévitablement victorieuse. Le chemin était hélas beaucoup plus compliqué qu'il n'y paraissait.

Le Louvre allait lui donner l'occasion d'exprimer le fond de sa pensée de façon claire et radicale. En 1982, François Mitterrand avait choisi Emile Biasini comme président de l'Établissement public du Grand Louvre, le maître d'ouvrage.

Je travaillais depuis cinq ans avec Biasini qui était président de l'aménagement touristique en Aquitaine. J'appréciais l'homme, chaleureux, et sa force de caractère. Il me proposa d'être son conseiller "vous n'êtes pas architecte des monuments historiques, vous n'avez jamais fait de musée. Eh bien c'est parfait, vous n'aurez pas d'idées préconçues !" m'avait-il dit.

Quelques temps plus tard, il m'avait posé la question du choix de l'architecte.

La procédure légale du concours me semblait très aléatoire et au résultat risqué compte tenu du lieu et de la complexité exceptionnelle du projet à inventer. Biasini pensait de même, il voulait choisir un architecte en qui il aurait confiance et dont l'œuvre et les références seraient cohérentes avec un tel programme. La personnalité de Ieoh Ming Pei semblait répondre en tous points. Il avait réalisé plusieurs œuvres, marquantes et il venait de terminer l'extension de la National Gallery of Art à Washington, de style très moderne en prolongement du bâtiment ancien de style néoclassique situé le long du National Mall, conçu à l'origine par le Major L'Enfant.

Après avoir rencontré Pei par l'intermédiaire de son ami d'enfance le peintre Zao Wou Ki, qui vivait à Paris, et s'être mis d'accord sur la façon de travailler, il décida de proposer son nom au président Mitterrand, qui accepta (il avait visité la National Gallery) et lui fit confier une étude de faisabilité du Grand Louvre. L'aventure commençait ! Pei voulut choisir un véritable associé pour ce projet en la personne d'un architecte français, déjà expérimenté et capable de constituer une équipe soudée et compétente avec les quelques collaborateurs qu'il enverrait à Paris. Il rencontra plusieurs architectes et souhaita également me rencontrer. Finalement il me choisit comme partenaire co-traitant. Les premières esquisses se firent à l'agence de Pei à New-York et le reste du projet, à mon agence à Paris, puis sur le site du chantier, au Louvre.

La passion de l'architecture, comme expression vivante de la création artistique, il la portait intensément en lui, et n'avait d'égal que l'ambition de répondre au mieux aux besoins humains ambitieux d'un tel projet.

J'ai pu admirer, tout au long de ces onze années de collaboration, son respect de la volonté du maître d'ouvrage, mais en même temps son refus de tout compromis formel. Mieux valait chercher une nouvelle solution, si nécessaire. Il venait à Paris plusieurs jours par mois au début du projet, restait en contact permanent, puis par la suite il vint de façon plus espacée. Pendant nos séances de travail, il accordait beaucoup d'attention aux détails dessinés à grande échelle, autant qu'à la bonne destination et proportion des espaces et en premier lieu bien évidemment, de l'insertion essentielle du projet dans le cadre du Palais du Louvre et du cœur de Paris.

Très tôt, les maquettes à grande échelle, les échantillons de matériaux et prototypes furent très importants pour la bonne évolution du projet. Les péripéties de la mise au point du béton architectural blanc avec l'entreprise et des panneaux de verre "extra blanc" avec Saint-Gobain sont restés dans notre mémoire... et tout cela avec une patience soudée et une gentillesse infinie pour chacun ! La pyramide du Louvre, après la polémique initiale, est devenue aujourd'hui au sein du Palais du Louvre un joyau d'architecture contemporaine très largement plébiscité, au même titre que la Tour Eiffel ou le Centre Pompidou.

Merci Ieoh Ming Pei.

### # DELPHINE ABOULKER, CONSEILLÈRE DE FRANCK RIESTER, REÇOIT L'UNSA

Régis Chaumont et Jean-Michel Woulkoff ont rencontré Delphine Aboulker le 23 mai dernier.

L'Unsa a rappelé les nombreuses propositions envoyées à Franck Riester et avant lui à Françoise Nyssen. La Culture n'a qu'une profession sous sa tutelle, celle d'architecte. Ce ministère se doit de prendre le sujet à bras le corps.

Nous sommes 70 000 employeurs et salariés pour conduire 60 milliards d'euros de travaux par an, avec des enjeux essentiels de

cadre de vie. Notre domaine doit être un des sujets majeurs d'une politique ambitieuse.

Devons-nous aider à renforcer notre tutelle ? Doit-elle être interministérielle ? La puissance et les domaines d'action du ministère du Logement ne seraient-ils pas mieux adaptés ? Nous avons rappelé nos propositions sur la formation, la nécessaire évolution de notre métier, l'utilité d'un recours global à l'architecture.

Mme Aboulker a rappelé les deux missions initiées par Mme Nyssen sur le désir et la

valeur ajoutée d'architecture. Nous avons répondu qu'il était plus qu'urgent de passer du débat à l'action et avons demandé audience au ministre. Nous l'avons invité au congrès de Strasbourg pour les 50 ans de l'Unsa. Espérons que l'échange que nous avons eu le lendemain avec le président de la République à l'Élysée donnera un nouvel élan à l'immense valeur ajoutée qui couve dans le savoir-faire de l'ensemble des architectes – cet élan qui a été si fortement ébranlé par la loi du même nom.

VELUX®

Commercial

Bâtiments tertiaires



Bureaux SOMFY LIGHTHOUSE

Expérience Center

Cluses (74)

Architecte : Espace Gaïa - Guillaume Daydé

VERRIERES MODULAIRES VELUX

## Un puits de lumière XXL

Partenaire de longue date avec la société VELUX, SOMFY a choisi les verrières modulaires pour éclairer le lounge d'un bâtiment économe en énergie et agréable à vivre.

Le bâtiment de forme circulaire est doté d'une toiture en verre aux performances thermiques élevées qui s'intègre parfaitement à l'architecture. Le design élégant et discret de la verrière avec des profilés très fins offre un maximum de lumière zénithale.

La combinaison des modules fixes et ventilés permet par ailleurs de maîtriser la ventilation naturelle et de contribuer à la qualité de l'air intérieur du bâtiment. De la conception à la mise en œuvre, VELUX a été présent aux côtés des différents acteurs du projet.

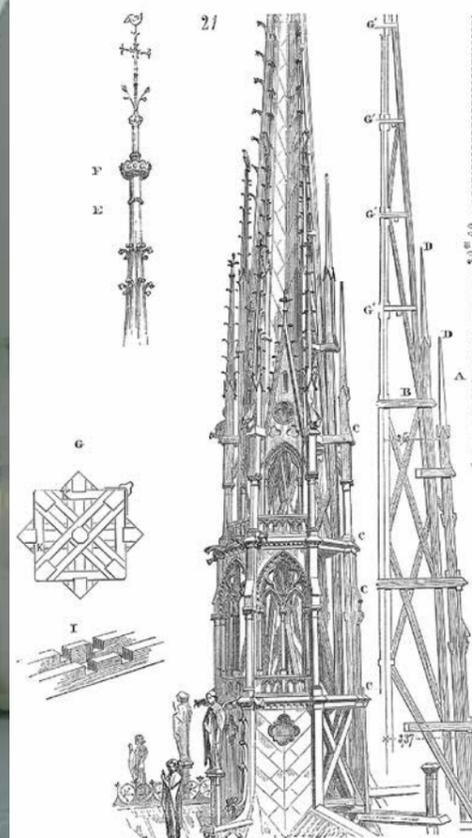
- ▶ Abondance de lumière au cœur du bâtiment
- ▶ Gestion optimale de la ventilation naturelle
- ▶ Réalisation soignée à l'enveloppe élégante

Les experts VELUX vous accompagnent :

01 64 54 24 69

verrieres.modulaires@velux.com

www.velux.fr



AU LENDEMAIN DE L'INCENDIE DE NOTRE-DAME, nombreux ont été les professionnels à s'exprimer sur l'émotion provoquée par ce drame et la nécessaire reconstruction. L'Unsa a réagi rapidement, à travers le communiqué de presse de Régis Chaumont<sup>1</sup> ainsi que les interviews de Pierre Chomette et Francois Barbier.

## NOTRE-DAME...

Le gouvernement annonçait alors dans l'urgence un concours d'architecture pour la reconstruction de la flèche, une reconstruction en cinq ans et une loi d'exception. Les architectes, aux côtés de tous les professionnels concernés, ont très rapidement tiré la sonnette d'alarme en rappelant qu'il est nécessaire de commencer par "convoyer et écouter les véritables experts" et prendre le temps de l'analyse.

La reconstruction à l'identique ou la création d'une flèche contemporaine a fait débat, laissant place à une profusion d'images sur internet. Le temps de l'émotion est désormais passé et la nécessité de l'analyse a, semble-t-il, été prise en compte. Mais quelle que soit la voie finalement choisie, comme l'exprime Benjamin Mouton,

ancien ACMH de Notre-Dame, "La reconstruction de Notre-Dame de Paris sera un exercice d'humilité et de culture" et pourra s'appuyer sur le savoir-faire des artisans du patrimoine.

Reste la loi d'exception qui divise aujourd'hui le Sénat et l'Assemblée Nationale, notamment sur l'article 9 qui permet de déroger aux règles existantes, avec tous les dangers que représente un tel précédent juridique. Rien n'est tranché à ce jour et nous suivrons les évolutions de ce texte pour anticiper ses conséquences pour la profession.

L'annonce d'un concours d'architecture pour la reconstruction de la flèche a fait réagir nombre d'architectes, dont Antoine Daudré-Vignier :

## NOTRE-DAME DES VANITÉS

Le 15 avril 2019, la flèche et la toiture de Notre-Dame de Paris ont disparu dans un dramatique incendie.

Ce désastre a provoqué sidération et interrogations quant à l'avenir de ce chef d'œuvre de l'architecture sacrée ; tandis que les experts en patrimoine commençaient leurs recherches et investigations dans les décombres fumants de l'édifice, les beaux esprits à l'affût d'aubaines médiatiques commençaient à inonder le pays de leurs avis sentencieux sur l'avenir qu'il convenait d'offrir à ce bâtiment.

L'annonce fébrile et prématurée d'un grand concours d'architecture international sans s'être préalablement interrogé sur l'essence du sujet peut faire craindre l'ouverture imminente de jeux olympiques de la surenchère chimérique. Préalablement à la production d'un grand n'importe quoi architectural, il est sans doute nécessaire de s'interroger sur le sens qui produit de l'architecture.

Notre-Dame de Paris est d'abord une cathédrale, siège d'un évêque catholique et ses bâtisseurs, mus par une foi sans limite, ont construit un temple, non pas pour orgueilleusement marquer leur époque, mais pour rendre gloire à Dieu. La richesse du bâtiment exprime magnifiquement celle de la foi d'un peuple dans le sacré.

Il est fait souvent mention de l'intervention tardive

du controversé Eugène Viollet-Le-Duc qui gratifia la cathédrale d'une flèche audacieuse, parachevant ainsi le chef d'œuvre.

La perspective de reconstruction de Notre-Dame a donné lieu à un foisonnement de propositions parfois amusantes, souvent abscondes communément justifiées par "l'expression d'une époque" ou la fameuse "réinvention" si chère aux incultes. Les réponses qui précèdent les questions génèrent un total contresens.

Est-il utile de rappeler que Notre-Dame de Paris n'est ni une attraction touristique, ni un "objet architectural" mais un lieu de culte qui, par sa symbolique architecturale, exprime le sacré ? Sa fonction impose le respect et l'humilité.

Viollet-Le-Duc n'a pas voulu "marquer son époque" mais, bien au contraire, a été choisi car son génie réside dans l'intelligence et la connaissance de l'art sacré médiéval qu'il a sublimée et qui lui ont permis d'ériger une flèche en parfait harmonie avec l'ensemble du bâtiment.

Il est de la responsabilité de notre époque de rendre à Notre-Dame son aspect transmis par nos prédécesseurs et de ne pas priver les générations futures de la vision de sa beauté initiale ; la façon de lui rendre est de moindre importance.

Les cathédrales picardes et rémoises furent reconstruites après le désastre de 1918 et nous

nous réjouissons de la décision de nos prédécesseurs quand bien même les charpentes ou autre spécification technique diffèrent de la construction d'origine. Nous les remercions également pour leur sagesse qui nous permet de pouvoir admirer ces chefs d'œuvre dans leur état initial.

Un bâtiment n'est pas patrimonial par essence ou destination, il le devient sous les effets du temps et par sa beauté. Ne cédon pas aux démons de notre époque qui place l'émotion, l'image éphémère et l'agitation au centre de l'action.

La modestie n'interdit pas l'ambition ; écartons d'un revers de main motivé les propositions iconoclastes d'acteurs vaniteux en quête de célébrité pour confier la restauration de ce chef d'œuvre aux spécialistes sachant qui rendront à Notre-Dame de Paris son sens et sa splendeur.

"L'Architecture commence par la maîtrise de soi-même, difficile mélange de modestie et d'orgueil, de doute et d'autorité", Paul Valéry - Histoire d'Amphion

Antoine Daudré-Vignier,  
architecte D.P.L.G.

1) <https://syndicat-architectes.fr/non-classe/notre-dame-en-flammes/>

CELA FAIT DES DIZAINES D'ANNÉES QUE DES DIRIGEANTS POLITIQUES NOUS ANNONCENT QUE CETTE FOIS C'EST LA BONNE, ON VA ENFIN RÉNOVER MASSIVEMENT LE BÂTI ANCIEN EN FRANCE. Ce qui va permettre de relancer l'économie, le secteur de la construction, créer des emplois, valoriser notre patrimoine et, cerise sur le gâteau, permettre de réduire les factures énergétiques des Français tout en augmentant l'indépendance énergétique de notre pays.



Florian Stoffel,  
architecte

## POURQUOI LES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES EN TERMES DE RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES SONT-ELLES SYSTÉMATIQUEMENT VOUÉES À L'ÉCHEC ?

Le message est motivant et fait plaisir à tout le monde : propriétaires, écologistes, artisans et industriels de la construction. Mais pas de chance, à chaque fois, les annonces passées, le soufflé retombe. Et cela se termine avec des articles dans la presse nous expliquant comment madame Michu s'est fait avoir par les promesses alléchantes d'un vendeur de pompes à chaleur, dépensant sans compter et surtout sans réel espoir de retour sur investissement.

### Le court-terme comme seul moteur

À l'origine du problème est le besoin des politiques d'offrir un résultat rapide et massif, en moins d'une mandature. Tout simplement du fait qu'il y a une nécessité à rendre leur action visible en vue d'être réélus. Même les plus écologistes de nos politiques, quelle que soit leur appartenance politique, veulent des résultats rapides et spectaculaires. Mais pas de chance : rapide et spectaculaire, c'est l'inverse du sur-mesure, de tenir compte des envies et des besoins des propriétaires, de résultats concrets économiques et positifs.

### Les intérêts des protagonistes

Même patient et plein de bonne volonté, le dirigeant politique a besoin de spécialistes du métier pour le conseiller sur les actions concrètes à mener. Les représentants des industriels, artisans et architectes vont donc être reçus pour donner leurs idées d'actions à mettre en œuvre.

Chaque industriel ne va chercher qu'à tirer la corde vers son secteur d'activité : crédit d'impôt sur les chaudières, sur les pompes à chaleur, sur les fenêtres. Le résultat n'a pas vraiment d'importance, il faut juste faire du chiffre, ça fera tourner l'économie et ça sera "massif" ! Comme ce sont les voix les plus puissantes, et que leur message est simple, ils gagnent souvent la prise en considération des autorités. Les artisans vont demander des aides simples à mettre en œuvre (c'est positif) sur des travaux simples à mettre en œuvre (ça l'est moins). Du coup, l'aide au remplacement des chaudières et des fenêtres se développe. Tant pis si les résultats concrets en termes d'économie d'énergie et de retour sur investissement seront, au mieux, médiocres. Les architectes, quant à eux, souhaitent des aides simples à mettre en œuvre et demandent que l'on puisse mener une réflexion globale prenant en compte la situation et la nature des ouvrages, les attentes des habitants en droit d'espérer une valorisation de leur patrimoine ainsi que la prise en compte de l'énergie grise. Mais

malheureusement, ce discours est trop compliqué à entendre ; et puis le sur-mesure, c'est quand même l'antithèse de la massification.

### La complexité des aides

Pour un seul projet de rénovation, on va essayer de frapper à toutes les portes pour obtenir des aides. Et là c'est la jungle : prêts bonifiés, crédits d'impôts, TVA réduite, aides des collectivités locales ou de l'Anah, CEE... Avec tout ça, on va bien en avoir quelques-unes !? En réalité, malgré l'aide des Espaces Info Energies (EIE), c'est le parcours du combattant. Tantôt le particulier sera au-dessus des seuils, tantôt l'aide ne s'appliquera pas aux travaux envisagés, tantôt les conditions de l'aide seront modifiées en cours de route. Et quand, enfin, une aide s'applique, on apprend qu'il faudra remplir de multiples formulaires et justificatifs pour gagner 50€ de subvention. Au final, l'aide la plus efficace reste la TVA à taux réduit. C'est un coup de pouce visible et simple à appliquer. Et encore, même ce soutien n'est pas pleinement utilisé. Il suffit de regarder les devis des plâtriers qui préfèrent tout passer en TVA à 10%, alors que l'isolation peut passer à 5,5%. Cela de peur de faire une erreur qu'ils devront payer de leur poche.

La réaction des particuliers comme des professionnels peut se résumer en une phrase : "Quand c'est compliqué, on laisse tomber !".

### Alors quelle est la solution ?

Face à une situation aussi complexe, il faut mettre en œuvre quelques solutions simples, lisibles et surtout efficaces :

- encourager les particuliers à passer par le professionnel de la rénovation qu'est l'architecte. Car de lui-même, parce que c'est son cœur de métier, l'architecte dirigera les moyens financiers vers les mesures les plus efficaces. Un euro d'aide pour passer par un architecte, c'est un euro dont on sera sûr qu'il sera utilisé efficacement avec des résultats concrets et durables ;
- réduire le nombre d'aides, réduire leur complexité, supprimer les conditions de ressources ou de localisation. Un exemple de mesure très simple et très efficace pourrait être l'application automatique de la TVA à 5,5% sur l'ensemble des travaux de rénovation dirigés par un architecte, cela en remplacement de toutes les aides existantes ;
- augmenter le nombre d'architectes formés en France, afin de rattraper le retard important que l'on a par rapport aux autres pays européens.

## ON ACCUSE RÉGULIÈREMENT L'EXCÈS DE TEXTES DE RENCHÉRIR LA CONSTRUCTION ET DE BRIDER L'INNOVATION.

Et cela depuis des décennies : une commission Danon mise en place au siècle dernier (années 80 ?) pour la simplification des règles de construction a finalement abandonné l'exercice, car, dans le temps où elle allégeait quelques paragraphes d'un document, cinq lois nouvelles étaient promulguées et dix nouveaux décrets étaient signés par le Premier ministre, sans compter l'empilement continu des arrêtés et des normes... C'est pourquoi on doit saluer les premiers résultats du Conseil de la simplification chargé de donner réalité au " choc de simplification " annoncé en 2013.

**Malgré ces efforts, au XXI<sup>e</sup> siècle comme au XX<sup>e</sup> siècle, on continue de pester contre l'excès de textes<sup>1</sup>.**



Gilbert Ramus, Ch. ONM  
Architecte – Commission juridique de l'Unsa  
Administrateur de l'Office général  
du bâtiment

## L'INNOVATION BRIDÉE

### SOMMAIRE DU DOCUMENT

#### 1 – Les intentions

- 1.1 – Textes parus et à venir
- 1.2 – Attention aux idées convenues

#### 2 – Les fautes françaises à corriger

- 2.1 – La complexification des règles
- 2.2 – La multiplication des acteurs

#### 3 – En attendant 2020

- 3.1 – Stimuler la création et l'innovation
- 3.2 – Brider la création et l'innovation

#### 4 – 2020 et après

- 4.1 – Le grand projet de simplification
- 4.2 – Savoir faire le tri

### Conclusions 1 et 2

#### 1 – Les intentions

##### 1.1 – Textes parus et à venir

En 2018, le Parlement a habilité le Gouvernement à prendre par **ordonnance** la réécriture des règles de construction, non plus en termes de moyens imposés, mais en termes d'objectifs poursuivis et de résultats à atteindre. C'est notamment l'objet de l'article 49 de **loi 2018-727 du 10 août 2018** " pour un État au service d'une société de confiance " (loi ESSOC) <sup>1</sup>.

Applaudissement de la foule, tout particulièrement à propos de la " confiance ".

En attendant cette nouvelle écriture du code de la construction et de l'habitation (février 2020 ?), une première **ordonnance 2018-937 du 30 octobre 2018** " visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation " permet aux constructeurs

de déroger à des règles existantes par des dispositions innovantes permettant d'atteindre des résultats équivalents.

Le décret complétant cette ordonnance est paru : **décret 2019-184 du 11 mars 2019**.

##### 1.2 – Attention aux idées convenues

On a raison de vouloir réformer le corpus d'une réglementation française proliférante.

Mais il vaudrait mieux ne pas partir sur des bases douteuses, bien qu'à la mode, telles que :

- tous les textes sont encombrants et gênent l'action ;
- l'obligation de résultat est bien plus productive que l'obligation de moyens. Elle permettrait même d'aller plus vite !

**Ces sujets valent donc la peine d'y réfléchir.**

#### 2 – Les fautes propres à la France

Il convient d'abord d'analyser pourquoi la réglementation française gêne l'action.

Il est certain que beaucoup de textes pourraient disparaître, mais ce n'est pas le nombre de tous ceux à conserver qui est responsable des délais et des surcoûts.

Car il s'agit souvent de textes utiles (voir § 4.2 ci-après) : par contre, la grande faute de la France, au moins dans le domaine de l'urbanisme et de la construction :

1) La France est bien " dotée " : une centaine de codes, plus de dix mille lois et de cent mille décrets, des arrêtés que l'on ne sait pas dénombrer, et une multitude de normes. Une part significative de ces textes concerne le cadre de vie.  
2) Extraits de l'article 49 de la loi ESSOC : ..... II. - Dans les conditions prévues à l'article 38 de la Constitution, le Gouvernement est autorisé à prendre par ordonnance, dans un délai de dix-huit mois à compter de la promulgation de la présente loi, toute mesure relevant du domaine de la loi visant à faciliter la réalisation de projets de construction : 1° ..... 2° En adoptant une rédaction des règles de construction applicables propre à éclairer, notamment par l'identification des objectifs poursuivis, le maître d'ouvrage sur les obligations qui lui incombent et qu'il respecte selon l'une des modalités prévues au 1° du présent II.

- est d'avoir complexifié et alourdi de façon inappropriée cet ensemble de règles, ainsi que les outils de leur mise en œuvre ;
- d'avoir multiplié fautivement le nombre des acteurs, alors qu'il eût été préférable de donner des moyens complémentaires aux seuls vrais "réalisateurs des ouvrages" que sont le maître d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les entrepreneurs.

**Inutile de chercher ailleurs pourquoi les progrès acquis grâce aux recherches et efforts de ces réalisateurs<sup>3</sup> ne parviennent pas à réduire les délais et les coûts des opérations.**

Rappelons-nous : dans les domaines visés par les directives européennes, on a, à juste titre, critiqué la manie des élus et des fonctionnaires français de faire de la **surtransposition**<sup>4</sup> !



### 2.1 – La complexification des règles

On peut prendre n'importe quel domaine, notamment ceux pour lesquels la réglementation rend service et protège les personnes ou les biens : il faut faire des recherches sérieuses pour être sûr d'avoir réuni tous les textes "à jour" traitant du sujet : on constate que tous les cas, même les plus improbables, ont été prévus, avec les règles, jamais simples, pour les traiter, sans oublier les arrêtés d'application qu'il faut attendre, et qui ne remplacent même pas les précédents, mais les complètent !

Depuis 1997 où l'usage de l'**amiante** a, enfin, été définitivement banni, la triste histoire de ses suites aurait mérité plus de clarté. Mais quand plusieurs ministères et une multitude d'organismes sont à la manœuvre pour rédiger, on ne pouvait pas espérer la sobriété : plusieurs codes (CCH, CT, Santé, Transition, Urbanisme, etc), d'innombrables lois, décrets, arrêtés, normes, avis, analyses, se sont succédés, sans compter toutes les notes du Directeur général du travail.

**En 2019, au bout de 22 ans, six nouveaux arrêtés sur l'amiante arrivent !**

### 2.2 – La multiplication des acteurs

Depuis deux tiers de siècle, les membres des parlements et gouvernements successifs, et leurs fonctionnaires ne se sont pas contentés de rédiger des textes lourds, complexes et nombreux.

Au lieu de favoriser l'acquisition des savoirs supplémentaires et l'accroissement des moyens donnés aux vrais créateurs (architectes et partenaires) et aux vrais constructeurs des ouvrages (entrepreneurs), **les pouvoirs publics ont fautivement choisi de créer de plus en plus d'acteurs supplémentaires**, dont les interventions n'exonèrent nullement de leurs responsabilités les vrais producteurs cités ci-avant, mais retardent le déroulement des opérations et alourdissent significativement leurs coûts.

**Qui n'a pas vu une pancarte de chantier sur laquelle la liste des intervenants "intellectuels" était aussi longue que la liste de tous les corps d'état ?** Maître d'ouvrage, maître d'ouvrage délégué, conducteur d'opération, diagnostiqueur, programmiste, AMO BIM, AMO accessibilité, AMO développement durable, architecte, MCE de réalisation, paysagiste, BET 1, BET 2, BET 3, économiste, manager BIM, OPC, contrôleur technique, coordonnateur SPS, sans oublier les commissions qui ont leurs mots à dire (accessibilité...) ou des mesures à effectuer (étanchéité à l'air, acoustique...).

**S'il survient un incident ou un désordre, qui est responsable ?** Évidemment **le maître d'ouvrage** (qui a dû payer tout le monde), **l'architecte** (dont on a rogné les honoraires) et **l'entrepreneur** (auquel on a imposé des clauses archi-sévères).

**Tous les autres intervenants se dissimulent derrière leur pupitre.**

### 3 – En attendant 2020

#### 3.1 – Stimuler la création et l'innovation

On a fondé de grands espoirs sur l'ordonnance qui doit permettre de tester la capacité des professionnels à remplacer la "soumission stricte" aux règles, par des dispositifs aux résultats équivalents. Les architectes ont beaucoup d'imagination (certes, ils ne sont pas les seuls), et on peut espérer de belles tentatives d'émancipation qu'on espère pouvoir qualifier de progrès.

On rappellera à dessein que cette ordonnance 2018-937 du 30 octobre 2018 (suivie du décret 2019-184 du 11 mars 2019) s'inscrit en suite d'une loi **"au service d'une société de confiance"**.

#### 3.2 – Brider la création et l'innovation

**Patatras. Déception.**

Pour innover, il faudra d'abord en obtenir l'autorisation, et, comme les mauvaises habitudes se perdent plus difficilement que les bonnes, les pouvoirs publics ont, non seulement imposé la présence d'un contrôleur technique dont ils ont "gonflé" les missions, mais **ils ont créé un nouvel acteur, "l'attesteur d'équivalence"** (organismes désignés par décret, certifiés au plus haut niveau de compétence par un certificateur accrédité par un organisme tel que le Cofrac) ; ce nouvel intervenant ne pourra pas être le contrôleur technique imposé sur l'opération : son impartialité requise impose cette indépendance ! Devront ainsi se succéder : – dossier de présentation convaincant, – attestation initiale d'équivalence, – contrôle de sa mise en œuvre en cours d'exécution, – attestation finale, – et en plus, le risque d'être recalé à n'importe quel stade de la procédure.

**Tout est-il réuni pour faire gagner du temps et coûter moins cher ?**

3} Auxquels il faut ajouter les industriels qui ne cessent d'innover et qui accompagnent positivement lesdits réalisateurs.

4} Déjà en 1993, à la suite d'une directive, la loi créant la coordination SPS (loi 93-1418 du 31 décembre 1993) et tous les textes qui ont suivi ont été critiqués pour la lourdeur et le pointillisme des mécanismes s'enchaînant les uns aux autres : "surtransposition" a-on dit à juste titre !



### 4 – 2020 et après

#### 4.1 – Le grand projet de "simplification"

Le projet des pouvoirs publics est d'encadrer les opérations d'urbanisme et de construction principalement par des résultats à atteindre et non plus par des moyens à respecter.

L'essai devrait être tenté sur le code de la construction et de l'habitation (article 49-II de la loi ESSOC).

Il ne s'agit pas d'abroger toutes les règles, mais de donner aux constructeurs le droit d'y déroger si la solution qu'ils proposent permet d'atteindre un "résultat équivalent".

Constatons d'abord qu'une grande partie des textes ont été jugés nécessaires au moment où ils ont été créés.

Par contre, comme cela a été écrit, on peut généralement : - leur reprocher une inutile lourdeur, - critiquer la manie permanente de les corriger et de les compléter, - et aussi de créer de nouveaux acteurs.

**L'exercice "d'ouverture à l'émancipation" est donc plus complexe qu'il n'y paraît et les rédacteurs devront faire preuve d'une grande sagesse.**

#### 4.2 – Savoir faire le tri

On peut citer de nombreux exemples où les textes officiels facilitent l'action au lieu de la compliquer et de la renchérir.

On n'en donnera qu'un, sans prétendre que c'est nécessairement le plus approprié : à propos de la conception d'un immeuble de logements de quelques étages, sans situation exceptionnelle.

Chercher un moyen d'évacuation des occupants autre qu'un escalier encloué (règle actuelle) ne devrait plus être formellement interdit, mais reconnaissons que la démonstration de l'efficacité d'un autre moyen demandera beaucoup d'effort et de temps.

Si les constructeurs (maître d'ouvrage, maître d'œuvre et entrepreneur) décident de s'en tenir à la réalisation d'un escalier, est-ce qu'ils devront se concerter longuement pour fixer les performances requises de stabilité au feu des murs, et du caractère coupe-feu de la porte d'accès ? 25 minutes, 35 minutes, 50 minutes ou 65 minutes ? Comment justifier tel ou tel choix ? Heureusement, des professionnels ont réfléchi et ont fini par s'accorder sur un certain nombre de durées : 30 minutes ici, 1 heure là, etc : ces durées sont inscrites dans des textes bien utiles ; certes, cela aurait pu être 29 ou 31 ou 61 minutes. Il s'agit de compromis, mais raisonnés et officiellement retenus.

Si les constructeurs s'en tiennent aux durées de résistance au feu requises par les règles, devront-ils gagner un atelier avec un chalumeau et tester la résistance au feu de quelques portes ? Heureusement, là encore, des professionnels ont réfléchi et ont rédigé des normes raisonnées pour tester les performances des éléments de construction. Pour ce qui concerne les portes, les normes d'essai ont permis aux industriels de faire classer les performances coupe-feu ou pare-flammes de leurs produits. De nouveau, efficacité, et gain de temps !

**N'accusons donc pas les règles et les normes de tous les maux, mais plutôt leurs lourdeurs, leur mouvance et le trop-plein d'acteurs.**



### Conclusion 1

Pour s'engager sur les études d'un procédé constructif innovant, pour bien payer (en plus de tous les autres acteurs) l'attesteur d'équivalence, pour prendre le risque d'être "recalé" par l'administration, on peut penser qu'il vaut mieux avoir en vue une succession d'opérations où il sera possible de vendre moult fois ladite innovation.

On avait craint le retour des modèles : c'est peut-être un pas de plus pour les revoir.

Comptons sur les architectes, riches de projets et d'imagination : ils devraient être très sollicités par les constructeurs importants.

Même à une échelle plus réduite, beaucoup de maîtres d'ouvrage, las du carcan réglementaire qui les étouffe de plus en plus, seront heureux de s'investir avec des architectes pour résoudre "autrement" des difficultés dont les solutions, quand elles sont imposées, les découragent de mieux faire.

### Conclusion 2

**Redisons donc que les rédacteurs d'un nouveau code de la construction plus ouvert aux innovations n'auront pas la tâche facile, puisqu'ils devront éviter de remplacer des complexités par d'autres complexités.**

**Et surtout, ils devront se garder de créer de nouveaux acteurs, qui coûtent du temps et de l'argent, alors qu'il serait plus productif de donner des moyens supplémentaires aux vrais constructeurs.**

# L'ARCHITECTURE, AU CŒUR DE LA CITÉ

## ENTRETIEN AVEC MARIE-CHRISTINE LABOURDETTE



© CITÉ DE L'ARCHITECTURE & DU PATRIMOINE / PH. DOBER PLOMY

### **Vous êtes à la tête de la Cité de l'architecture et du patrimoine depuis un an. Comment avez-vous abordé vos fonctions ?**

Je me suis tout d'abord fixé comme objectif d'appréhender cette institution dans toute sa complexité, par son histoire et l'ensemble des champs qu'elle couvre (musée, espace d'expositions, école). La mission que m'ont confiée les ministres de la Culture, Françoise Nyssen puis Franck Riester, de faire de la Cité l'opérateur national de la valorisation de l'architecture d'hier, d'aujourd'hui et de demain, est un objectif très exaltant.

### **L'architecte est celui qui peut donner du sens à un bâtiment.**

#### **Comment parvenir à cet objectif ?**

**En faisant connaître l'architecture d'hier**, à travers les collections permanentes exceptionnelles que nous abritons (retracant l'histoire de l'architecture depuis quasiment l'an mille) et les expositions temporaires que nous organisons – rappelons que nous sommes aussi le musée national de l'architecture en France.

**En valorisant l'architecture d'aujourd'hui**, en abordant les grands enjeux contemporains que sont notamment la problématique du logement, la vie en ville... Ces sujets sociétaux soulèvent un certain nombre de questions que nous abordons dans des colloques. Nous avons ainsi été heureux de participer à l'opération "Réinventons nos cœurs de ville" qui a eu lieu début avril, en présence de 222 maires de petites et moyennes villes, qui ont tous comme préoccupation l'animation et le dynamisme de leur cœur de ville. À cette occasion, les acteurs de l'espace urbain ont pu échanger sur les bonnes pratiques et partager leurs expériences. Au cœur des enjeux de la cité (entendue comme lieu du "vivre ensemble"), l'architecture est vecteur de lien social ; et notre rôle est de contribuer à la réflexion de chacun et d'apporter des éléments de réponse sur ces enjeux.

**Un musée, au sens large du terme, est celui qui permet de s'interroger sur le monde dans lequel nous vivons et qui ouvre le champ des possibles, ce n'est pas celui qui donne une réponse définitive sur tout.**

#### **La Cité a donc pour mission de favoriser le questionnement de chacun sur les problématiques de l'architecture et de la démocratiser ?**

Absolument, car l'idée d'une architecture élitiste et inaccessible est encore trop répandue. Rappelons que **l'architecture est le premier des beaux-arts** : la première chose que l'homme a essayé de faire est de se fabriquer un abris et donc, de faire acte d'architecture. C'est une démarche profondément humaine, nous passons notre vie à vivre dans l'architecture ! Cependant, rares sont ceux qui connaissent le rôle fondamental que peut avoir l'architecte comme organisateur de l'espace, celui grâce à qui on habite le beau plutôt que le laid. L'architecte a une responsabilité sociale très forte, mais encore faut-il lui donner la possibilité de l'exercer. Très souvent reposent sur lui des responsabilités très lourdes sans qu'il ne dispose des leviers d'action dont il a besoin en amont, y compris sur le plan budgétaire (en sachant qu'en moyenne, le coût d'un architecte dans un projet immobilier est inférieur à 5% de l'enveloppe globale). **L'architecte est celui qui peut donner du sens à un bâtiment.**

#### **Les mentalités évoluent-elles d'après-vous ?**

Ce qui évolue, c'est que tout le monde a conscience que nous sommes sur une planète aux ressources limitées et que l'unique solution durable est de construire la ville sur la ville et de lutter contre l'étalement. Comprendre ce qui a été fait auparavant est dès lors fondamental et cela replace l'architecte au cœur du jeu.

**Il n'y a pas une seule recette pour convaincre le grand public que l'architecture est importante, mais je suis convaincue qu'il faut déployer un maximum d'actions pour lui faire comprendre que nous sommes tous concernés.**

#### **Cette évolution impacte-t-elle l'enseignement dispensé à l'École de Chaillot ?**

L'école forme les architectes du patrimoine, les ABF et les architectes en chef des monuments historiques. Tous ont la responsabilité de travailler sur le patrimoine existant et doivent avoir une bonne compréhension du monde complexe dans lequel ils doivent s'intégrer.

**Aujourd'hui, on demande aux architectes d'être experts quasiment en tout et notamment en relations sociales et politiques, car il n'y a rien de plus politique que de construire.** La connaissance des intercommunalités, des nouvelles métropoles, des communautés d'agglomération, des différentes lois d'organisation de la maîtrise d'ouvrage publique... est très souvent insuffisante. Face à toutes ces problématiques, nous faisons évoluer les modules de formation.

#### **Le mot de la fin pour nos lecteurs architectes ?**

Ayez confiance en votre profession, nous avons tous besoin de vous.

Propos recueillis par Sophie Chauvin – Éditions PC

Pour en savoir plus : [www.citedelarchitecture.fr](http://www.citedelarchitecture.fr)



## JULIEN DENORMANDIE, MINISTRE DU LOGEMENT, AU CONGRÈS DE STRASBOURG

Nous travaillons conjointement à sa participation à la table ronde du vendredi après-midi, dont le sujet est : "L'Unfsa, 50 ans de combats ! Quelle vision pour l'avenir de la profession ?".

Les invités à cette table ronde peuvent compter sur l'Unfsa et tous ses adhérents pour aider à construire l'avenir des architectes. Avec la préservation du patrimoine, les enjeux environnementaux, les bouleversements de la mondialisation, l'impact des révolutions technologiques, la définition du cadre de vie de plus de 10 milliards d'êtres humains sur une planète qui se doit de devenir meilleure, il y a devant nous l'impérieuse nécessité d'imaginer un nouveau monde.

Nous nous appliquerons à répondre aux questions suivantes :

- Quelle est la place de l'architecte dans la conception et la réalisation du cadre bâti et de l'aménagement du territoire ? Quels sont les nouveaux enjeux à prendre en compte et les compétences à développer par la profession ?
- La profession d'architecte doit-elle restée réglementée ?
- Le cadre réglementaire doit-il s'élargir à d'autres professionnels de la maîtrise d'œuvre (architectes d'intérieurs, urbanistes, économistes...) ?
- Le champ de recours obligatoire doit-il s'élargir, par une rehausse des seuils, une obligation de recours pour la rénovation, une extension de l'étendue des missions... ?
- Le nombre d'architectes français, qui stagne depuis une trentaine d'années alors que la profession connaît une croissance forte dans la plupart des pays développés, doit-il évoluer pour s'adapter à de nouveaux marchés et de nouvelles attentes sociétales ?
- Quelle est l'évolution souhaitable du système de garanties-responsabilités-assurance ?

Cette table ronde est une étape et non un aboutissement, car parmi les thèmes sur lesquels nous travaillons, nous avons annoncé dans le précédent numéro de *Passion Architecture* l'engagement de deux actions avec les services du ministre :

- la première sur la qualité de l'intervention des architectes qui a bien avancé avec la DGALN<sup>1</sup>, au cours de deux réunions conduites avec le Conseil National de l'Ordre des Architectes. En reliant les services ordinaires à ceux de la DGALN, les signatures de complaisance ou l'usurpation du titre vont considérablement diminuer ;

LES ÉCHANGES SE MULTIPLIENT ET, SAUF EMPÊCHEMENT DE DERNIER INSTANT, JULIEN DENORMANDIE, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du Logement, sera avec les architectes, au congrès de Strasbourg, les 24 et 25 octobre à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Unfsa.

– la seconde, sur l'évolution de notre métier, engage une réflexion générale qui sera pleinement abordée lors de la table ronde du congrès de Strasbourg.

Paul Delduc, directeur de la DGALN, avait, en début d'année, émis l'idée de la participation conjointe de Julien Denormandie et de Franck Riester, ministre de la Culture pour donner un signe fort aux 50 ans de notre union. Ce dernier envisage favorablement sa venue au congrès, il nous l'a réaffirmé récemment. Nous pourrions ainsi créer un grand événement autour des architectes, du patrimoine et de son devenir.

Au cours d'un échange avec Emmanuel Macron, président de la République, lors de la remise du prix Pritzker 2019 à notre confrère Arata Isozaki le 24 mai dernier, nous avons pu lui rappeler la nécessité de donner un cadre précis à l'avenir des 30 000 architectes, qui aujourd'hui s'interrogent fortement pour connaître la place que la société veut leur accorder ; et savoir comment ils pourront pleinement servir la qualité de la création architecturale qui leur a été confiée par la Loi de 1977.

La dernière assemblée générale du Conseil des Architectes d'Europe a réuni 40 pays les 3 et 4 mai 2019 à Innsbruck sur le thème : "Quels outils et politiques pour garantir la qualité dans l'environnement bâti ?". Si la France est souvent citée en exemple pour avoir été la première à initier la volonté d'instaurer une grande vision politique en faveur de la création architecturale, elle est apparue comme fragilisée par les dernières lois qui favorisent un système produit dans une relation fabricant-client peu propice à garantir la réalisation d'un cadre de vie de qualité.

Ces questions interrogent sur l'avenir du métier d'architecte, la nécessité de son indépendance, les outils pour le renforcer. Seule une politique volontaire et déterminée peut permettre ce dessein. L'Unfsa est force de proposition avec la capacité qu'elle a à représenter les diversités territoriales et les différents domaines d'exercice des architectes pour aider à passer du débat à l'action.

**Régis Chaumont, président de l'Unfsa**

<sup>1</sup> Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature

## QU'EST DEVENUE LA LOI LCAP ?



**Marie-Françoise Manière,**  
présidente d'honneur et membre  
du Bureau national de l'Unsa

Rappelons-nous ce que la loi LCAP<sup>1</sup> a changé pour les architectes :

- inscription du nom de l'architecte sur les panneaux de permis de construire (PC) et sur tous leurs bâtiments ;
- établissement du projet architectural, paysager et environnemental (PAPE) par un architecte pour les permis d'aménager de terrains supérieurs à 2 500 m<sup>2</sup> ;
- seuil de recours obligatoire à un architecte à 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher ;
- concours d'architecture obligatoires pour tous les bâtiments publics et les logements sociaux ;
- enregistrement des demandes de permis de construire par l'Ordre des architectes et information des Conseils Régionaux de l'Ordre des Architectes (CROA) par les services chargés de l'instruction sur dossiers douteux ;
- permis de faire : expérimentation d'une durée de 7 ans pour les équipements publics et les logements sociaux, pour déroger à certaines règles de construction ;
- possibilité de réduction des délais d'instruction lorsque le permis de construire est déposé par un architecte ;
- obligation d'identifier l'équipe de maîtrise d'œuvre au sein des marchés globaux.

Trois ans après, les Lois ELAN<sup>2</sup> et ESSOC<sup>3</sup> sont passées par là et ont modifié les dispositions initiales. Est-ce pour cela que la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée nationale a chargé Emmanuelle Anthoine (députée LR de la Drôme) et Raphaël Gérard (député LaRem de Charente-Maritime) d'une mission d'évaluation sur son application ? Et c'est dans ce cadre que l'Unsa a été invitée à participer à une table ronde le 7 mai 2019 à l'Assemblée nationale avec le Syndicat de l'Architecture, l'UNGE (géomètres), la LCA-FFB (aménagement et constructeurs de maisons individuelles) et la fédération nationale des CAUE.

### PAPE

Sans la loi, les aménageurs n'auraient jamais travaillé avec des architectes mais ils constatent que c'est plutôt positif, malgré une augmentation des délais et un coût d'environ 300€ par lot. Les géomètres ont appris à composer avec les architectes mais sont très satisfaits que la Loi ELAN ait ajouté les paysagistes-concepteurs dans les personnes habilitées à faire les PAPE. La fédération des CAUE aimerait que les urbanistes soient également qualifiés. L'Unsa souligne que la densification rend d'autant plus nécessaire le recours à l'architecte, et remet à Raphaël Gérard des exemples concrets pour illustrer la nécessité d'une conception en volume. Les architectes ont su compléter leur formation très rapidement et répondre à la demande d'élaboration des PAPE.

Mme Anthoine, députée, constate que l'ensemble des intervenants trouvent une plus-value à avoir introduit les architectes dans les PAPE.

### La place de l'architecte

Interrogés par M. Gérard sur l'évolution de la place et la visibilité de l'architecte, force est de répondre qu'elle ne s'est guère accrue malgré la loi LCAP. Peu de panneaux de PC indiquent le nom des architectes, et encore moins de bâtiments. La FNCAUE souligne même qu'indiquer le nom de l'architecte sur les bâtiments ne le rapproche pas des citoyens, bien au contraire. Dito pour les médias qui ne véhiculent que des réalisations d'architectes stars ou d'opérations qui ne sont pas à la portée du particulier. Les seuils sont toujours contestés, et les aménageurs, géomètres et constructeurs de maisons individuelles s'opposent à leur diminution. Les architectes rappellent la nécessité d'une profession réglementée qui ne protège pas la profession mais l'usager et la collectivité. L'Unsa informe les députés des travaux qu'elle mène actuellement avec la DGALN<sup>4</sup> et l'Ordre des architectes pour faciliter l'enregistrement des PC et en explicite les enjeux pour lutter contre les signatures de complaisance et les usurpations d'identité. Quelques idées pour faire progresser la place de l'architecte : réunir les journées de l'architecture avec celles du patrimoine très prisées du public (y compris pour le patrimoine contemporain) ; combattre l'idée que plus il y a de travaux, plus l'architecte est rémunéré ; augmenter la place des architectes dans la rénovation et le faire savoir ; former chaque citoyen à l'architecture, comme le sont la musique ou la peinture ; former les élus.

### Permis de faire

L'Unsa rappelle que la loi ESSOC a abrogé le permis de faire, et l'a élargi à tous types de bâtiments et de maîtres d'ouvrages. Elle a aussi supprimé le délai de sept ans qui permettait de réviser les réglementations et normes en fonction des expérimentations. Tous les intervenants soulignent la pertinence du permis d'expérimenter, mais pensent que ces opérations seront réservées à un tout petit nombre d'acteurs. Mme Anthoine s'inquiète de l'assurabilité et des responsabilités dans ce cadre, qu'elle ne voudrait pas voir retomber sur les architectes. Avant de conclure, rappelons également que la Loi ELAN a supprimé les concours pour les logements sociaux et les CROUS prévue par la loi LCAP et qu'elle les a également exclus du champ d'application de la loi MOP. **La place de l'architecte s'en trouve fortement diminuée.**

**C'est donc un bilan très mitigé que nous pouvons faire de la loi LCAP amoindrie et démantelée pour partie par les lois ELAN et ESSOC.**

**C'est un grave retour en arrière, dont l'architecture et le cadre de vie feront les frais. Au niveau européen, l'exemplarité des lois françaises s'est, de fait, affaiblie.**

1) Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine  
2) Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique  
3) Loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance  
4) Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature



**UNE BANQUE QUI APPARTIENT  
À SES CLIENTS-SOCIÉTAIRES,  
ÇA CHANGE TOUT**

Le Crédit Mutuel est une banque coopérative. Ce que ça change ? C'est une banque qui privilégie l'intérêt de ses clients-sociétaires. Elle place depuis toujours la relation client au cœur de sa stratégie de développement pour rendre la banque toujours plus proche et rester à l'écoute de ses clients.

**Crédit Mutuel**

[www.creditmutuel.com](http://www.creditmutuel.com)

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 7,9 millions de clients-sociétaires.

# 50<sup>E</sup> CONGRÈS DES ARCHITECTES À STRASBOURG

PALAIS DE LA MUSIQUE ET DES CONGRÈS, DU 24 AU 26 OCTOBRE 2019

"ARCHITECTES : PATRIMOINE D'HIER ET DE DEMAIN ! 50 ANS D'ACTIONS POUR LES ARCHITECTES"

## PROGRAMME

### JEUDI 24 OCTOBRE 2019

- 08h15 - 09h00 - Accueil des congressistes
- À partir de 9h00 - Ouverture de "l'Espace exposition partenaires"
- 10h00 - 11h00 - Atelier "La transition du "Patrimoine rural"  
Intervenants : Joël Baud-Grasset, président de la FNCAUE ; Rémi Desalbres, président de l'Association des Architectes du Patrimoine
- 11h30 - 12h00 - Inauguration officielle du 50<sup>e</sup> congrès de l'Unifa par Roland Ries, maire de Strasbourg  
Ouverture du congrès par Robert Herrmann, président de l'Eurométropole de Strasbourg et du PUCA
- 12h00 - 14h00 - Apéritif et déjeuner sur "l'Espace exposition partenaires"
- 14h00 - 14h45 - Atelier "La réforme de la retraite des architectes", organisé par la CIPAV
- 14h15 - 15h00 - Atelier "Les compétences des architectes pour la transition du patrimoine bâti", organisé par le GEPA, Les Architectes de la Rénovation et Envirobat
- 14h35 - 15h00 - Atelier "Engagement pour la croissance verte - économie circulaire : la filière terre cuite, des concepts à la réalité", organisé par la Fédération Française des Tuiles et Briques (FFTb)
- 15h15 - 16h00 - Atelier "Diagnostiques et risques dans la rénovation", organisé par la MAF
- 15h15 - 16h00 - Atelier "L'architecture acier", organisé par le Syndicat de la Construction Métallique de France
- 16h00 - 17h00 - Pause sur "l'Espace exposition partenaires"



- 17h00 - 17h15 - Remise du Prix Qualitel des Jeunes Talents
- 17h15 - 18h00 - Conférence de Bernard Desmoulin, architecte
- 18h00 - 18h45 - Table ronde "Transition du patrimoine bâti et redynamisation urbaine des réponses locales pour un enjeu européen"  
Intervenants (sous réserve de disponibilité) : Roland Ries, maire de Strasbourg ; Bernard Desmoulin, architecte ; Philippe Klein, vice-président du Conseil des Architectes d'Europe représentant de la Commission Culture du Parlement Européen ; Régis Chaumont, architecte, président de l'Unifa
- 18h45 - 19h30 - Remise du prix d'architecture ECCA\* - "Construction métallique prélaquée"  
\* Association réunissant les principaux acteurs industriels du métal prélaqué en France
- 19h30 - 20h30 - Apéritif et animations sur "l'Espace exposition partenaires"
- 20h30 - 00h00 - Dîner de gala et 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Unifa au Palais de la Musique et des Congrès (tenue de soirée)

### VENREDI 25 OCTOBRE 2019

- 08h15 - 09h00 - Accueil des congressistes
- 9h15 - 10h00 - Atelier "Insertion professionnelle des jeunes architectes", avec les écoles d'architecture du Grand Est : ENSA et INSA de Strasbourg et ENSA de Nancy
- 10h30 - 10h45 - Architectes de l'Urgence  
Intervenant : Patrick Coulombel, président
- 10h45 - 11h30 - Atelier "Échanges sur la HMONP", avec les écoles d'architecture du Grand Est : ENSA et INSA de Strasbourg et ENSA de Nancy
- 12h00 - 14h00 - Apéritif et déjeuner sur "l'Espace exposition partenaires"
- 14h00 - 14h45 - "Les solutions techniques pour la transition du Patrimoine Bâti", organisé par le Club Prescrire
- 14h15 - 15h00 - Atelier "Béton et empreinte carbone des bâtiments", organisé par Cimbéton
- 15h00 - 16h15 - Atelier table-ronde "Unifa, 50 ans de combats ! Quelle vision pour l'avenir de la profession ?", en présence de Julien Denormandie, ministre de la Ville et du Logement  
Intervenants : Robert Herrmann, président de l'Eurométropole de Strasbourg ; Lorenz Bräker, vice-président de l'Union Internationale des Architectes (UIA) ; Régis Chaumont, le ou les candidats à la présidence de l'Unifa  
Débat animé par Dominique Errard
- 16h15 - 17h00 - Atelier "Le recours au Biosourcé dans la construction", organisé par l'UICB (Union des industriels et constructeurs bois)
- 17h00 - 18h30 - Conférence de Pierre-Louis Faloci, Grand prix national d'architecture 2018 "Patrimoine et Architecture contemporaine"
- 18h45 - 19h15 - Présentation des résultats des votes et discours de clôture
- 19h15 - 19h30 - Flash sur les moments forts du congrès - Envoi vers le congrès de 2020
- 19h30 - 20h30 - Cocktail de clôture au Palais de la Musique et des Congrès
- 21h00 - 00h30 - Soirée "off" à "l'Ancienne Douane"

### SAMEDI 26 OCTOBRE 2019



Bibliothèque humaniste de Sélestat

- 10h00 - 12h00 - Visite de la Bibliothèque Humaniste de Sélestat (architecte Rudy Ricciotti) : présentation de la bibliothèque et du projet par Christophe Amann, architecte d'opérations pour THALES et le maître d'ouvrage
- 12h30 - 14h00 - Déjeuner à Sélestat
- 14h00 - 14h45 - Déplacement vers Colmar, en passant devant Les Tanzmatten (Rudy Ricciotti), le FRAC (Ante Josip Von Kostelac) et la Médiathèque (Christian Schouvey et Archétype) - trois exemples d'architecture contemporaine en limite de site historique.
- 15h00 - 17h00 - Visite du Musée Unterlinden de Colmar (architectes Herzog & de Meuron, Pritzker 2001) : présentation par Pantxika de Paepé, conservatrice



Musée Unterlinden de Colmar

- 17h30 - 20h00 - Visite et dégustation à la Cave du Roi Dagobert à Traenheim
- 20h30 - 21h00 - Retour vers Strasbourg et soirée libre

### DIMANCHE 27 OCTOBRE 2019

- 10h00 - 12h30 - Visite du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) avec NUNC Architecture
- 12h30 - 14h00 - Déjeuner avec pitches sur la conception bois, à l'Anticafé, organisé par le CNDB (nombre de places limité)

## DEUX GRANDS NOMS DE L'ARCHITECTURE

CETTE ANNÉE, NOUS AURONS LE PLAISIR D'ACCUEILLIR D'ÉMINENTS CONFRÈRES POUR DÉBATTRE AVEC NOUS. Bernard Desmoulin participera à la table ronde "Transition du patrimoine bâti et redynamisation urbaine des réponses locales pour un enjeu européen" du jeudi ; tandis que Pierre-Louis Faloci tiendra une conférence "Patrimoine et Architecture contemporaine" le lendemain.



**Bernard Desmoulin**

"Travailler sur l'histoire, et, plus modestement sur le patrimoine, c'est avant tout réfléchir à ce qu'est pour nous la modernité. Lorsqu'une architecture s'affirme dans son époque, elle permet de mesurer précisément la distance qui la sépare des précédentes. Elle peut aussi bien donner du sens à une cassure

qu'un prolongement à une attraction. Elle peut aussi introduire de la nostalgie dans l'usure et de l'ironie dans l'usage. La modernité nous donne l'illusion de pouvoir nous approprier la gloire d'un édifice en le désacralisant ou bien au contraire, le banal en le sacralisant. Travailler sur le patrimoine, ou plus simplement sur l'existant, c'est surtout l'occasion de pratiquer une forme d'"à la fois" étranger à tous les dogmes inquiétants de la *tabula rasa*. Frôler ce que l'on appelle le patrimoine, "l'illusion de l'éternité" selon le mot de Pierre Nora, nous a imposé une discipline, c'est-à-dire un ensemble de règles, dont l'interprétation plasticienne devrait nous éloigner de réflexes arbitraires, trop souvent appliqués aux questions nouvelles auxquelles nous sommes quotidiennement confrontés. Au-delà de l'architecture, c'est aussi la possibilité d'apporter un point de vue sur les traces de la ville et sur la "non-fatalité" à devoir reproduire ce qui est à côté.



Plus que sur de simples objets architecturaux dont les périmètres et les besoins seraient bien définis, nous préférons travailler sur la complexité des situations et des paysages, qu'ils soient urbains ou non, avec la conviction d'y trouver toujours, la dimension insolite capable de motiver notre curiosité. En portant au loin le regard, nous apprenons à nous méfier de l'actualité et de l'immédiateté de ses engouements, pour leur préférer, plus larges et plus ambitieuses, les dimensions poétiques et intemporelles des lieux. Ce qui semble immobile est parfois le résultat d'une longue évolution qu'il nous appartient de poursuivre, conscients que la pratique d'architecte s'apparente plus à celle d'un jardinier qu'à celle d'un urbaniste. Nos lentes recherches pour faire écho aux lieux s'inspirent toujours et sans aucune chronologie sélective, d'une mémoire d'architectures qu'elles soient plus ou moins actuelles ou issues du passé. Il revient ainsi au temps de démêler l'intrigue pour savoir, ce qui de l'éphémère ou de la ruine, pourrait demain avoir du sens."



**Pierre-Louis Faloci**

### Sédimentation optique

Le choix de faire le métier d'architecte est né pour Pierre-Louis Faloci d'une "obstruction visuelle". L'édification d'un immeuble devant la maison familiale a effacé pour lui, à l'âge de 13 ans, "la vue" de son enfance sur Nice, sur la baie, la mer, le rocher, les collines, les pré-Alpes. Ce "choc optique" va accompagner toutes ses recherches sur la question de l'architecture et du paysage comme un tout. Recherches qui vont porter particulièrement sur la culture du regard dans l'histoire de l'art, l'origine de la perspective, la photographie et surtout le cinéma (image fixe / image mouvement). Ainsi, à travers l'enseignement et les projets, sont nées plusieurs convictions :

- l'histoire sourde du lieu (composer avec les traces oubliées de l'histoire) ;
- l'éclatement contemporain de la chambre obscure ;
- l'esthétique de la menace (composer avec l'inondabilité, la pollution, le bruit, la récupération, la catastrophe et l'architecture de l'urgence) ;
- la sédimentation optique (prendre conscience que toute intervention d'architecture et paysagère a un impact sur le proche, le moyen et le grand paysage).

Ces convictions impliquent une manière de travailler où la culture du regard vérifie en permanence la tenue du projet. Elles sont une cause qui exige de prendre le temps de concevoir pour garder du sens dans une période en pleine accélération.



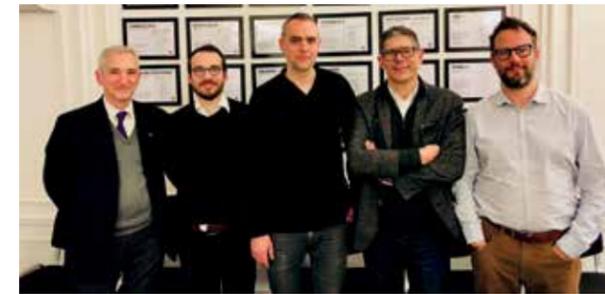
Learning Center, Dunkerque

## VIE DES RÉGIONS : LES NOUVEAUX BUREAUX

### Unsa 75

Le syndicat des architectes de Paris SAP, ou Unsa 75, s'est réuni jeudi 19 février 2019 en assemblée générale et a procédé à l'élection d'un nouveau bureau pour deux ans.

Seul candidat, **Michel Subira-Puig, architecte dplg, a été élu à la présidence**, succédant ainsi à François Barbier, qui continuera de siéger au bureau en tant que vice-président. Gérard Turck a été nommé trésorier et Julien Losset, secrétaire général.



### Objectif de la nouvelle équipe :

- s'adresser à tous les architectes quel que soit leur exercice, libéral ou société ;
- être le lien de l'Unsa nationale et informer de sa politique et de ses actions aux architectes syndiqués parisiens et, inversement, faire remonter les problématiques du quotidien des architectes de Paris ;
- créer des ateliers sur des sujets intéressant l'exercice professionnel afin de développer la cohésion de la profession et de replacer l'architecte au centre des débats ;
- créer un lien entre les générations, les architectes d'expérience et les jeunes architectes sortant des écoles d'architecture ;
- apporter le support et les moyens aux architectes du quotidien et les accompagner à faire des offres raisonnables et concurrentielles ;
- apporter aux structures d'architectes les informations et les intervenants adaptés à leur demande ;
- créer des supports collaboratifs.

L'UNSA 75 doit devenir pour l'architecte syndiqué parisien un centre d'échanges, de dialogue, de collaboration, d'information et de formation...

### Syndicat des architectes de l'Oise



et Vincent Franquet et les divers membres du Syndicat des architectes de l'Oise.

(Philippe Le Moigne, président ; Vincent Franquet, trésorier)  
"Je me permets d'abord de rendre hommage à bien des acteurs qui ont œuvré et œuvrent toujours dans les actions à mener et leur temps donné au sein de nos syndicats et organismes (syndicats, ordre, AFAPL...).

Donnons l'envie et l'enthousiasme de tous les métiers autour de l'acte de bâtir et d'aménager. Mettons cela au cœur des actions de nos syndicats.

Notre formation aussi est essentielle au regard de bien des enjeux et complexités de nos métiers. Aussi je me permets de louer le rôle joué par l'AFAPI (Association pour la Formation des Architectes de Picardie)" **Philippe Le Moigne, président**



### Syndicat des architectes de Bretagne (SAB)

Le nouveau bureau du SAB est ainsi constitué : Philippe Loyer, président ; Philippe Cognard, vice-président ; Thierry Le Berre, trésorier ; Jacques Genda, secrétaire.

Membres : Gaëlle Pincemaille, Sophie Laisné, Didier Leblay, Vincent Olivier.

### À quoi ça sert ?

- S'UNIR pour exprimer, proposer et agir collectivement ;
- FAVORISER la promotion des valeurs de la profession ;
- SE REGROUPER pour défendre notre indépendance et notre liberté ;
- RÉAGIR ET ÊTRE ACTIF pour nous faire reconnaître ;
- ÊTRE PRÉSENT pour exister ;
- PROPOSER et ANTICIPER notre profession en lui dessinant un avenir.

### Objectif : rassembler en Bretagne.

### Le programme 2019 :

- **Début septembre** : atelier "honoraires d'architectes" - expérience de Philippe Klein sur les barèmes en Allemagne
- **24 au 26 octobre** : 50<sup>e</sup> Congrès des architectes à Strasbourg
- **Mi-décembre** : atelier mission impossible - Les architectes sont "bons à rien" mais prêts à tout. De la mission permis de construire au BIM

### La Réunion



La Fédération des Architectes de la Réunion (FAR) se réorganise cette année avec un nouveau bureau. Nos objectifs sont dans un premier temps de structurer notre syndicat, tant financièrement que du point de vue des forces vives. Cette nouvelle organisation que nous souhaitons mettre en place nous permettra de poursuivre quelques objectifs prioritaires.

Tout d'abord, apporter une assistance juridique à notre profession et donner du souffle aux architectes locaux en prônant les bonnes pratiques auprès des principaux maîtres d'ouvrages publics ou privés. C'est ensuite la lutte contre l'inadaptation des règles de construction au contexte local que nous continuerons à mener pour que les coûts de construction soient pleinement efficaces vis-à-vis des objectifs architecturaux. Enfin, un travail sur la formation devra permettre à ce que cette dernière ne soit pas une contrainte pour nos confrères mais un outil efficace pour mieux exercer leur art.

### Laurent Alavoine, président

# IDÉOBAIN

Les solutions globales pour la salle de bains

La meilleure façon de découvrir  
**tendances, innovations  
et mise en œuvre**

- 160 exposants
- Retours d'expériences
- Démonstrations installations
- Des conférences
- Des parcours architectes d'intérieur, décorateurs, bainistes



\*Enregistrez-vous sur le site internet [www.ideobain.com](http://www.ideobain.com) et cliquez sur Mon Badge.

**4 > 8 NOV 2019**  
PARIS NORD VILLEPINTE

**BATIMAT** le  
**IDÉOBAIN** mondial  
**INTERCLIMA** du bâtiment



**Lionel Blancard  
de Léry,**  
président des Clubs Prescrire  
et Digital Prescrire

## “ÊTRE ENSEMBLE”

L'Unsfa 75, le Club Prescrire et A26 se sont associés le 16 mai dernier pour organiser le premier tournoi des légendes du Bâtiment, à l'Urban Foot de Meudon.

Cet événement, qui a réuni plus de 150 participants, affirme la vitalité de notre club et de l'Unsfa 75.

En effet, il est bon de temps en temps de se retrouver entre ami(e)s pour partager de bons moments. Cette jolie journée de mai restera, je l'espère, un beau souvenir d'échanges et d'amitiés.

Saluons, une belle organisation parfaitement coachée par nos permanents du Club Prescrire Ruth et Thomas, nos amis industriels membres des Clubs Prescrire et Digital Prescrire : Dyson, Rector, Siplast et Sylvania, l'équipe de l'Unsfa 75 avec son président – coach-joueur-capitaine, Michel Subira-Puig, et puis Laure Blancard de Léry, à la fois co-organisatrice du tournoi et brillante coach d'A26, vainqueur de la “petite finale” !

Enfin, Mention spéciale à nos amis d'Atland vainqueurs de la grande finale.

L'édition 2020 s'annonce encore plus légendaire, avec un mercato d'été qui s'annonce bouillant !

Album photos : <http://public.clubprescrire.com/AlbumphotoUrbanFoot160519.pdf>



WWW.CLUBPRESCRIRE.COM

# CLUB Prescrire

L'espace dialogue et rencontre Architectes - Industriels



#### CONTACTS

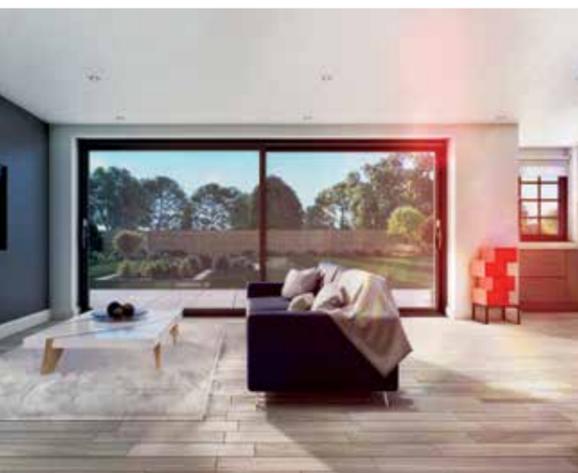
Thomas Leccia, Chargé de projets  
Ruth Mnamani, Responsable Administrative  
29 bd Raspail – 75007 Paris  
Tél. : 01 40 26 04 04 – Fax : 01 40 26 04 05  
[clubprescrire@clubprescrire.com](mailto:clubprescrire@clubprescrire.com)

#### LE CLUB PRESCRIRE EN BREF

Créé depuis plus de 30 ans à l'initiative de l'Unsfa, le Club Prescrire est un outil à la disposition des architectes et des industriels du bâtiment dans le domaine de la prescription. Ses rencontres professionnelles, événementielles ou institutionnelles ont pour objectif de favoriser et développer des échanges professionnels de qualité. Veille technologique et réglementaire, connaissance des contraintes et des coûts des solutions préconisées... pour l'architecte. Mise en avant des nouveautés, des spécificités, développement de la notoriété, visibilité... du côté de l'industriel.

fr.aluk.com

CONCEPTEUR DE SYSTÈMES DE MENUISERIE ALUMINIUM, ALUK APORTE DES SOLUTIONS D'EXPERTISE ET UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ À SES CLIENTS.



## COULISSANT À LEVAGE SC 156, la nouvelle ère du couissant grandes dimensions

Vue panoramique, design épuré, performances remarquables, le SC156 satisfera vos projets les plus ambitieux. Avec une chicane centrale fine de 50 mm, il se révèle minimaliste, et laisse place à la lumière naturelle au travers d'un ou plusieurs ouvrants, pouvant atteindre jusqu'à 2 700 mm de large.

Le SC156 fait preuve d'une étanchéité à l'eau renforcée (E900), d'une perméabilité à l'air et d'une isolation thermique et acoustique optimum,  $R_w$  (C; Ctr) 42 dB (-1; -5). Avec sa solution de drainage complet de l'eau, il est aussi adapté pour les conditions météorologiques extrêmes.

Les nouveaux systèmes de fermeture, certifiés RC2, assurent une résistance à l'intrusion, avec options au choix. L'exceptionnelle capacité de charge des chariots sur les ouvrants (jusqu'à 400 kg) permet de réaliser de grandes dimensions ou d'installer des verres anti-effraction plus lourds pour une protection accrue.

JONATHAN THIRION

Directeur Marketing & Développement

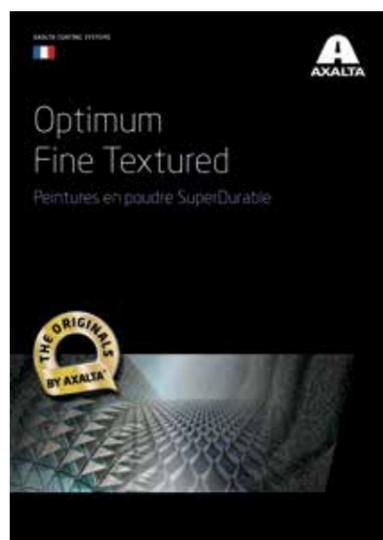
jonathan.thirion@aluk.com

Tél. : +33 (0)4 78 19 37 40

fr.aluk.com

www.powder.axaltacs.com

DÉVELOPPEMENT, FABRICATION ET COMMERCIALISATION DE PEINTURES EN POUDRE THERMODURCISSABLES ALESTA® ET TEODUR® POUR L'ARCHITECTURE ET LA DÉCORATION.



## "OPTIMUM", la nouvelle gamme de peintures en poudre fine texture super durable pour l'architecture

Il y a plus de 20 ans, Axalta Coating Systems a lancé sur le marché de l'architecture des peintures en poudre fine texture. Depuis lors, cet aspect de surface sophistiqué, finement texturé s'est imposé comme la référence dans le secteur de la façade.

Avec "Optimum", Axalta propose à présent une nouvelle génération d'effet de surface fine texture.

Ce développement innovant, au service de l'architecture, apporte une plus-value au laquage. Les principaux avantages sont l'esthétisme de ces coloris basés sur le nuancier RAL et les propriétés fonctionnelles optimisées. Les améliorations techniques engendrent une augmentation de la productivité et un meilleur rendement lors de l'application. L'amélioration du pouvoir couvrant, l'enrobage des chants et des arêtes permet une couverture plus élevée.

En termes d'esthétisme et de durabilité, les peintures en poudre de la gamme "Optimum" instaurent également de nouveaux standards. La surface super durable peinte impressionne avec son effet fine texture uniforme et son aspect ultra mat. À cela s'ajoutent une tenue aux UV améliorée et une résistance à la rayure et aux chocs exceptionnelle. Les peintures en poudre "Optimum" en qualité super durable sont homologuées Qualicoat Classe 2 et GSB Master ; actuellement 25 couleurs RAL, en lien avec les tendances architecturales sont disponibles sur stock, et d'autres teintes suivront prochainement.

LILIANE DURRIS

Leader Prescription et Communication

E-mail : liliane.durris@axaltacs.com

Tél. : +33 (0)4 77 96 70 33

www.powder.axaltacs.com

www.kingspan.fr

SOLUTIONS POUR L'ENVELOPPE DES BÂTIMENTS : ISOLANTS HAUTE PERFORMANCE, PANNEAUX SANDWICH ISOLANTS, ET SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE NATUREL, DE VENTILATION ET DÉSENFUMAGE NATURELS



## KINGSPAN OPTIMA, la ventelle d'aération et désenfumage naturels RPT pour façade ou toiture

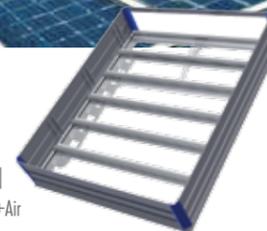
Le châssis de désenfumage et aération naturels KINGSPAN OPTIMA est destiné à être intégré en toiture, dans les voûtes filantes, dans les verrières, ou sheds, ou directement sur costière d'adaptation, en neuf ou en rénovation. Adapté pour la façade.

Grâce à ses profilés à rupture de pont thermique sur l'ensemble des cadres et des lames, OPTIMA est la ventelle idéale pour atteindre vos objectifs de performance thermique.

- Coefficient  $U_w$  pouvant atteindre 1,14W/m<sup>2</sup> - pour OPTIMA avec double-vitrage isolant 25 mm - 4 mm / 15 mm Argon / 33.2 feuilleté.
- Commande par vérin électrique 24 Vcc (désenfumageaération) ou 230 Vac (aération seule), ou vérin pneumatique.
- Trois types de remplissages disponibles : polycarbonate (opalesscent/translucide), double vitrage et aluminium sandwich.
- Hauteur des lames flexibles : entre 301 mm et 400 mm, ce qui permet d'ajuster la hauteur du châssis.

Destinations : ERP (Retail, enseignement, sports et loisirs), bâtiments tertiaires et industriels, habitat collectif.

<https://www.kingspan.com/fr/fr-fr/produits/desenfumage-naturel/en-toiture/optima>



GERMAN ARAGON

Responsable Prescription Kingspan Light+Air

German.Aragon@kingspan.com

Tél. : +33 (0)7 85 89 13 90

www.kingspan.fr

www.targetti.com

DEPUIS 1928, TARGETTI CONÇOIT ET FABRIQUE DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ARCHITECTURAL INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR

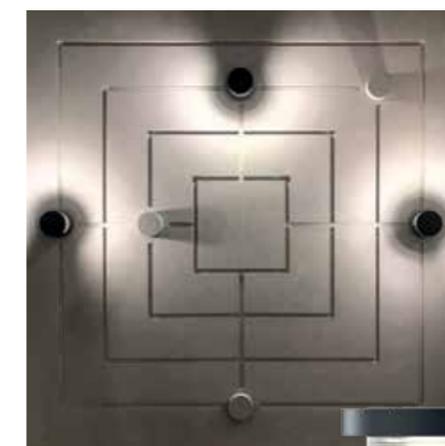


## FEBO EVO, l'appareil d'éclairage pour un effet lumière rasante à 360°

Targetti a développé un appareil d'éclairage pour un effet lumière rasante à 360° sans aucune coupure, à poser aussi bien au mur qu'au sol.

Le nouveau luminaire FEBO EVO est l'outil parfait pour un éclairage qui caresse doucement les surfaces afin de donner vie à sa matérialité. Son système optique a été soigneusement étudié de manière à obtenir un contrôle parfait du faisceau lumineux, afin de donner naissance à une lame de lumière circulaire en mesure d'aller en profondeur. Les accessoires permettent de donner une forme à la lumière du FEBO EVO en fonction des besoins de chacun. Des éléments simples peuvent être placés à n'importe quel endroit, combinés, associés, coupés, de manière à "dessiner" la lumière la plus adaptée aux besoins de chacun.

Luminaire en IP67 et IK09, disponible en LED 2700 K, 3000 K ou 4000 K, en version DALI ou ON/OFF



FRÉDÉRIC ALLÉGATIÈRE

Directeur Targetti France

frederic.allegatiere@targetti.com

Tél. : +33 (0)6 67 00 13 06

www.targetti.com

www.wienerberger.com

1<sup>ER</sup> BRIQUETIER MONDIAL ET 1<sup>ER</sup> TUILIER EUROPÉEN, FABRICANT DE PRODUITS EN TERRE CUITE, MATÉRIAU SAIN, ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE, POUR LES PROJETS DE CONSTRUCTIONS À HAUTE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE



## BRIQUES WASSERSTRICH, L'ÉLÉGANCE À L'ÉTAT BRUT

Les briques de la collection Wasserstrich sont mates et non sablées avec un épiderme brut, reconnaissable entre tous. Ces briques longues et fines se distinguent par leur texture légèrement robotée. La surface rugueuse des briques Wasserstrich est le fruit d'un procédé spécifique de moulage associé à une projection d'eau. Le résultat, une brique unique résolument contemporaine et un format effilé accentuant la linéarité de la façade.

**Teintes disponibles :** Gris étain, Spécial blanche, Spécial écru, Spécial gris étouffé, Spécial gris blanc, Spécial gris quartz, Spécial opale blanche, Sablé, Rouge Orient, Spécial rouge, Spécial E1, Spécial E2 étouffé, Spécial noir étouffé.

Style élégant, processus de production unique, look usé, tant pour la rénovation que pour la nouvelle construction, pour maçonnerie traditionnelle, maçonnerie à joints minces ou collage.

Format *	L x l x h (en mm)	Quantité par m <sup>2</sup>
Brique pleine	495 x 100 x 38	39,5/m <sup>2</sup>
Brique pleine	510 x 100 x 40	38,5/m <sup>2</sup>
Plaquette	Sur commande	

\*Format disponible selon couleurs. Plus d'information sur [www.wienerberger.fr](http://www.wienerberger.fr)

▲ NOUVELLE CONSTRUCTION MAISON FAMILIALE ET BUREAUX À ADEGEM (ARCHITECTE : ARCHITECTURBURO BVBA, EEKIO)

FABIENNE CARLOS

Assistante prescription et Administration Usin  
fabienne.carlos@wienerberger.com  
Tél. : +33 (0)1 69 26 12 52  
www.wienerberger.com

www.ytong.fr

FABRICANT DE BÉTON CELLULAIRE YTONG POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DE MAISONS INDIVIDUELLES, LOGEMENTS COLLECTIFS, BÂTIMENTS TERTIAIRES...



## YTONG VERTI 20, gagnez des m<sup>2</sup> habitables

Toujours à la recherche de solutions performantes et efficaces, Xella innove encore avec le mur Ytong VERTI 20. Plus mince et dédié à la réalisation de logements collectifs ou de bâtiments tertiaires (EHPAD, gendarmeries, bureaux...), le nouveau VERTI 20 permet de gagner des m<sup>2</sup> habitables.

**Jusqu'à 30% de surface en plus avec le bonus de constructibilité e+c-**

Le mur Ytong VERTI 20 permet d'atteindre les niveaux Energie et Carbone ouvrant droit au bonus de constructibilité : en chauffage au gaz pour atteindre le seuil énergie RT 2012 -20%; en chauffage électrique à effet joule, le VERTI 20 permet d'atteindre le niveau carbone nécessaire.

**Verti 20, le mur extra mince pour gagner des m<sup>2</sup>!**

Un mur complet de seulement 30 cm de largeur offre jusqu'à 3% de surface habitable supplémentaire. L'association du bloc VERTI 20 et de la planelle THERMOSTOP 6,5 permet de réduire l'épaisseur de l'isolant pour une performance thermique équivalente.

**Propriétés coupe-feu, des atouts de gains de surface habitable**

Les propriétés coupe-feu du mur VERTI 20 (REI 120) permettent de construire en R+4 tout en conservant le même isolant.

- Un mur parfaitement résistant au feu.
- Une performance thermique préservée avec l'utilisation d'un isolant plus performant et plus fin par rapport à d'autres solutions du marché.
- Jusqu'à 2% de surface habitable supplémentaire.

FRANÇOIS CHARDON

Directeur marketing et développement  
francois.chardon@xella.com  
Tél. : 04 74 28 87 96  
www.ytong.fr

CONCEPTEUR DE SYSTÈMES DE MENUISERIE ALUMINIUM, ALUK APORTE DES SOLUTIONS D'EXPERTISE ET UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ À SES CLIENTS.

**JONATHAN THIRION**  
jonathan.thirion@aluk.com  
Tél. : 04 78 19 37 40  
<https://fr.aluk.com>

FABRICANT ALLEMAND DE VOILETS ROULANTS, DE PORTES DE GARAGE ET DE STORES À LAMELLES EN ALUMINIUM DE HAUTE QUALITÉ, AINSI QUE D'ÉCRANS TEXTILES

**ANNA NEUHAUS**  
neuhaus@alulux.de  
Tél. : +49 5246 965-133  
www.alulux.de

DÉVELOPPEMENT, FABRICATION ET COMMERCIALISATION DE PEINTURES EN POUDRE THERMODURCISSEABLES ALESTA® ET TEODUR® POUR L'ARCHITECTURE ET LA DÉCORATION.

**LILIANE DURRIS**  
liliane.durris@axaltacs.com  
Tél. : 04 77 96 70 33  
www.poudre.axaltacs.com

EXPERTS IN LIGHTABILITY™

PROPOSE DEPUIS 1951 DES SOLUTIONS D'ÉCLAIRAGE SUR-MESURE : RUES, ZONES PIÉTONNES, RÉSIDENCES HÔTELIÈRES...

**ANTHONY TENINGE**  
Anthony.TENINGE@comatelec.fr  
Port. : 06 85 03 00 37  
www.comatelec.fr

DYSON A DÉVELOPPÉ TOUTE UNE GAMME DE TECHNOLOGIES À DESTINATION DES LIEUX PUBLICS, DES ESPACES DE LOISIRS ET DE TRAVAIL

**MATHIEU ADAMISTE**  
Mathieu.Adamiste@dyson.com  
Port. : 07 60 83 34 09  
www.dyson.fr

SPÉCIALISTE DE L'AMÉNAGEMENT DE VESTIAIRES ET DE SANITAIRES

**LOLITA EMALDI**  
Lemaldi@franceequipement.net  
Tél. : 03 84 91 24 50  
www.franceequipement.fr

SYSTÈMES INNOVANTS POUR PORTES, FENÊTRES ET TECHNIQUES DE SÉCURITÉ

**CLAIRE MOUCHEL**  
c.mouchel@geze.com  
Tél. : 01 60 62 60 76  
www.geze.fr

SOLUTIONS POUR L'ENVELOPPE DES BÂTIMENTS : ISOLANTS HAUTE PERFORMANCE, PANNEAUX SANDWICH ISOLANTS, ET SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE NATUREL, DE VENTILATION ET DÉSENFUMAGE NATURELS

**CATHERINE FINOT**  
Catherine.Finot@kingspan.com  
Port. : 06 37 61 51 39  
www.kingspan.fr

NOUS SOMMES AMÉNAGEUR D'ESPACES, MOBILIERS DE BUREAU ET DE COLLECTIVITÉS ET SPÉCIALISÉS DANS LA RÉALISATION DE PROJETS SUR MESURE

**VALÉRIE DOIGNON**  
valerie.doignon@lbc.eu  
Tél. : 01 60 35 45 45  
www.lbc.eu

SPÉCIALISTE EUROPÉEN DES SYSTÈMES COUISSANTS POUR L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR. DÉPLACEMENT MANUEL OU MOTEUR EN VERRE

**STELLA NANECOUCO**  
s.nanecouco@mansion.com  
Tél. : 03 81 50 56 77  
www.mansion.com  
www.lo-porte-en-verre.com

FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOL ET D'ACCESSOIRES EN CAOUTCHOUC

**RÉMI DUVERT**  
remi.duvert@nora.com  
Tél. : 01 69 33 14 53  
www.nora.com

SOLUTIONS POUR LA DISTRIBUTION DES FLUIDES DU BÂTIMENT : PLANCHER CHAUFFANT, PLAFOND CHAUFFANT-RAFRÂICHISSANT, HYDRODISTRIBUTION, ET MULTICOUCHES

**YANN ISABELLO**  
infos@pbtub.fr  
Port. : 07 87 74 00 98  
<http://www.pbtub.fr>

POLY-PAC VOUS PROPOSE LES SYSTÈMES ARCOPLUS®, RÉFÉRENCE DE L'ARCHITECTURE POLYCARBONATE

**PIERRE MICHALOWSKI**  
dir.com@poly-pac.fr  
Port. : 06 80 37 71 47  
www.poly-pac.fr

RECTOR CONÇOIT ET FABRIQUE DES SOLUTIONS CONSTRUCTIVES EN BÉTON COMPLÈTES ET INNOVANTES

**DENIS SCHMIT**  
denis.schmit@rector.fr  
Port. : 06 81 17 43 44  
www.rector.fr

UNE BONNE QUALITÉ DE L'AIR ET UN CLIMAT INTÉRIEUR SAIN ET CONFORTABLE ? LES CONCEPTS GLOBAUX DE RENSON OFFRENT UNE SOLUTION POUR CHAQUE PROJET RÉSIDENTIEL, SCOLAIRE OU DE SANTÉ PUBLIQUE.

**MICKAËL LAURENCE**  
mickael.laurence@renson.net  
Port. : 06 85 40 98 02  
www.renson.eu

FABRICANT DE PANNEAUX DE FAÇADES EN LAINE MINÉRALE COMPRIMÉE À BASE DE ROCHE VOLCANIQUE (BASALTE) DISPONIBLE DANS UN VASTE CHOIX DE DESIGN EN GARANTISSANT LA SÉCURITÉ INCENDIE

**Info@rockpanel.com**  
Tél. : 01 40 77 83 35  
www.rockpanel.com

SAINT-GOBAIN GLASS PRODUIT ET COMMERCIALISE UNE GAMME DE PRODUITS VERRIERS DESTINÉS À ASSURER ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET CONFORT DANS LE BÂTIMENT

**BRUNO CARREL**  
bruno.carrel-billard@stgobain.com  
Port. : 06 65 82 34 03  
www.saint-gobain-glass.com  
www.glassolutions.fr

MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES, BRISE-SOLEIL, STORES EXTÉRIEURS D'OCCULTATION

**ALEXANDRE KRUPKA**  
akrupka@schueco.com  
Port. : 06 30 37 71 47  
www.schuco.fr

ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT ET TP INSONORISATION, VÉGÉTALISATION ET RETENUE TEMPORAIRE DES EAUX DE PLUIE EN TERRASSE

**ERIC LAINÉ**  
eric.laine@bmgiroupe.com  
Tél. : 01 40 96 36 58  
Port. : 06 81 34 10 33  
www.siplast.fr

SPÉCIALISTE MONDIAL DES PRODUITS D'ÉTANCHÉITÉ DEPUIS 1908

**THIERRY SONET**  
tsonet@soprema.fr  
Tél. : 04 90 82 79 66  
www.soprema.fr

S'APPUYANT SUR UNE EXPERTISE DE PRÈS DE 100 ANS, SYLVANIA FOURNIT DES SOLUTIONS GLOBALES D'ÉCLAIRAGE POUR LES SECTEURS PUBLICS, PRIVÉS ET COMMERCIAUX

**THOMAS DE BUEGER**  
thomas.debueger@sylvania-lighting.com  
Port. : 06 07 23 28 29  
www.sylvania-lighting.com

DEPUIS 1928, TARGETTI CONÇOIT ET FABRIQUE DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE ARCHITECTURAL INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR

**FRÉDÉRIC ALLEGATIÈRE**  
frederic.allegatiere@targetti.com  
Port. : 06 67 00 13 06  
www.targetti.com

DEPUIS PLUS DE 75 ANS, VELUX AMÉLIORE LE CONFORT DANS TOUTS LES BÂTIMENTS GRÂCE À DES SOLUTIONS INNOVANTES D'ENTRÉES DE LUMIÈRE NATURELLE ET D'AIR FRAIS PAR LE TOIT

**CHLOÉ BRISMONTIER**  
chloe.brismontier@velux.com  
Port. : 06 87 67 65 23  
www.velux.fr

ENDUITS DE FAÇADES, I.T.E., SYSTÈMES DE POSE DE CARRELAGES, MORTIERS ET BÉTONS

**JEAN-CLAUDE GIRAUD**  
jean-claude.giraud@saint-gobain.com  
Tél. : 01 60 62 13 51  
Port. : 06 07 66 13 50  
www.weber.fr

1<sup>ER</sup> BRIQUETIER MONDIAL ET 1<sup>ER</sup> TUILIER EUROPÉEN, FABRICANT DE PRODUITS EN TERRE CUITE, MATÉRIAU SAIN, ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE, POUR LES PROJETS DE CONSTRUCTIONS À HAUTE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

**FABIENNE CARLOS**  
fabienne.carlos@wienerberger.com  
www.wienerberger.com

**CONTACTS**  
Thomas Leccia, Chargé de projets – Ruth Mnamani, Responsable Administrative 29 bd Raspail – 75007 Paris – Tél. : 01 40 26 04 04 – Fax : 01 40 26 04 05 – [clubprescrire@dubprescrire.com](mailto:clubprescrire@dubprescrire.com)

LES MEMBRES DU CLUB PRESCRIRE

LE 3 MAI 2019, LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE (CAE) DE 2019 S'EST DÉROULÉE AU RATHAUS D'INNSBRUCK. Dans le cadre du partenariat entre le CAE et le programme EUROPE CREATIVE de l'Union Européenne, elle s'est prolongée par un colloque qui avait pour objectif de présenter les outils et de mener des réflexions sur les politiques et bonnes pratiques permettant de garantir la réalisation d'une architecture de qualité.



**Philippe Klein,**  
délégué de l'Unfsa à l'International,  
vice-président du CAE



## QUELS OUTILS ET POLITIQUES POUR GARANTIR LA QUALITÉ DANS L'ENVIRONNEMENT BÂTI ? (COLLOQUE DU 4 MAI 2019 - FACULTÉ D'ARCHITECTURE D'INNSBRUCK, AUTRICHE).

Ce colloque a réuni un panel d'intervenants internationaux : Bart Lootsma, professeur de Théorie architecturale à l'Université d'Innsbruck ; Joao Ferreira Bento, chercheur à la Bartlett School of Planning, University College London (UCL) ; Anne Schmedding, directrice adjointe de la Bundesstiftung Baukultur ; Henrik Stjernholm, ancien architecte en chef de la ville de Vejle ; Josef Mathis, ancien maire de Zwischenwasser, membre du Bureau de Landluft ; Ernst Beneder, architecte et président de nombreux Gestaltungsbeiräten ; Gerhardt Fritz, ancien conseiller municipal de la ville d'Innsbruck ; Wojciech Czaja, auteur et journaliste ; Stefan Balici, directeur de l'Institut National Roumain du Patrimoine ; Joël Baud-Grasset, président de la Fédération Nationale des CAUE (FNCAUE) ; Beat Aeberhard, chef du département Architecture de la ville de Bâle ; et Georg Pendl, président du Conseil des Architectes d'Europe.

L'année dernière dans la Déclaration de Davos, les ministres européens de la Culture (en l'absence notable de la ministre française) et des ONG dénonçaient "une perte de la qualité de l'environnement bâti... partout en Europe, perte qui se manifeste par une banalisation du bâti, une absence de valeurs en matière de conception..., un étalement urbain anonyme, une utilisation irresponsable du sol, une détérioration du tissu historique et un déclin des identités et des traditions régionales". Tout en reconnaissant qu'un environnement bâti de qualité est "une contribution centrale... à la construction d'une société durable, caractérisée par une qualité de vie élevée, la diversité culturelle, le bien-être des individus et de la collectivité, la justice et la cohésion sociale et une économie performante".

Le Conseil de l'Union Européenne a décidé en novembre 2018 de créer, via son Plan de Travail pour la Culture 2019-2020, un groupe d'experts intitulé "Architecture et environnement bâti de qualité pour tous" qui constitue un énorme pas en avant pour la profession en Europe. Il commencera ses travaux en 2020.

Le colloque organisé par le CAE à Innsbruck a été un premier espace de réflexions et nous apporte les premiers éléments pour proposer des thèmes de discussions au groupe de travail du Conseil de l'UE. Deux principales questions ont été posées :

- que signifie une architecture de qualité ? Quelles sont ses principales caractéristiques ?
- quels sont les outils et politiques au niveau local, régional et national, pour évaluer et assurer la qualité de notre environnement bâti ?

Tout d'abord, nous avons pris connaissance des différents outils existant dans différents pays de l'Union en vue de garantir une qualité de l'environnement bâti. Ces outils sont de différents types et les supports ont été mis en place à différents moments : législatifs (France 1977, Suède 1998), politiques étendues (Pays-Bas 1991, Norvège 1992, Danemark 1997, Finlande 1998, Écosse 2001, Estonie 2001, Irlande 2003, Luxembourg 2005, Lituanie 2006, Irlande du Nord 2007, Islande 2008, Lettonie 2010, Flandres Belges 2010), politiques sectorielles (Chypre 1992, Angleterre 1999, Pays-de-Galles 2003). On peut relever la très grande antériorité de la Loi française de 1977 sur l'Architecture qui constitue en outre le texte le plus ambitieux et dans les principes, le plus contraignant. Cela ne manquera pas d'interpeller les lecteurs français qui ont conscience de la limite de la loi française sur l'architecture ! Nous pouvons également noter que de nombreux pays européens sont totalement démunis de tout outil législatif, réglementaire et n'ont pas forcément développé une politique permanente identifiée par des documents, en matière de garantie de la qualité de l'environnement bâti. Des projets sont en cours en Allemagne et en Autriche à travers les programmes de développement de la "Baukultur".

Les thèmes centraux développés dans les pays où il existe une politique architecturale sont variés. Ainsi ils portent sur l'architecture, l'urbanisme et la conception de l'espace bâti aux Pays-Bas, sur l'architecture et l'environnement bâti en Angleterre, l'architecture et les lieux en Écosse, l'architecture et la culture de la construction, la Baukultur, en Allemagne, l'architecture, le design et la conception de l'environnement en Suède, l'architecture, l'environnement et les paysages au Portugal. L'exemple des Flandres Belges est particulièrement intéressant avec la mise en place d'un Architecte du Gouvernement qui est actuellement Théo Van Boek, et qui, tout



en étant indépendant, a un pouvoir particulièrement étendu en matière de développement d'une vision prospective et aussi de la promotion de jeunes architectes et urbanistes. Dans la plupart des autres pays le développement de la politique architecturale relève d'établissements publics

Notre connaissance de la situation dans les différents pays européens ne nous permet pas d'affirmer que la contrainte du cadre réglementaire ou qu'une politique ambitieuse constitue une garantie absolue pour la qualité de l'environnement bâti. Les facteurs à prendre en compte sont complexes. Mais les politiques développées ont au moins l'avantage de donner des objectifs et des orientations.

**Nous pouvons noter que de nombreux pays européens sont totalement démunis de tout outil législatif, réglementaire et n'ont pas forcément développé une politique permanente identifiée par des documents, en matière de garantie de la qualité de l'environnement bâti.**

Nous avons essayé de définir ce qu'est la qualité architecturale et de l'environnement bâti.

Les concepts qui ont été développés sont multiples et il a été relevé qu'ils revêtaient des importances diverses selon les pays, mais aussi les lieux et la nature des projets :

- l'esthétique et la dimension artistique qui participe à l'attractivité des villes ;
- l'habitabilité, la fonctionnalité et la capacité à apporter une qualité d'usage, mais aussi la capacité d'adaptation à une évolution des besoins et des attentes des usagers ;
- le respect de l'environnement, la performance énergétique et la participation à la transition écologique ;
- l'accessibilité et la mobilité, dans la conception des espaces mais aussi par l'accès aux transports en communs ;
- l'adaptation à une diversité d'usagers par leur âge, leur genre, leur culture, leurs besoins et attentes ;
- l'adaptation contextuelle à un lieu ;
- l'économie de moyen et le frugalité ;
- la prise en compte de l'intégration dans l'environnement.

Il est à noter que si ces principes font largement consensus dans les différents pays européens, la façon de les aborder est sensiblement différente. Les pays où la culture technique est très développée, pays anglo-saxons, Allemagne, Europe du Nord, semblent accorder une place prédominante à la juxtaposition de bonnes solutions évaluables reconnues, et notamment des solutions techniques, pour les différents domaines de compétences considérés. Le sud de l'Europe

semble privilégier la dimension culturelle. L'approche française, qui découle de la formation dans les écoles françaises, est très conceptuelle et met souvent en avant la pertinence, la spécificité ou l'originalité du parti architectural avec une préoccupation moindre pour les moyens matériels à mettre en œuvre pour réaliser le projet et les contingences techniques. Si nous abordons le sujet par rapport aux attentes de l'Union Européenne il faut reconnaître qu'elles portent prioritairement sur les aspects rationnels et quantifiables, ce qui pourrait tendre à marginaliser les architectes français ou les conduire à s'adapter. Dans tous les cas il s'agit de privilégier une vision globale, transversale et holistique.

Or, si le concept de qualité dans l'environnement bâti est complexe, les principes et bonnes pratiques pour l'assurer sont identifiés :

- des échanges interdisciplinaires et la mise en commun de compétences diversifiées ;
- une implication politique dans la planification urbaine, tant à l'échelle des états que des villes ;
- une participation citoyenne et la consultation des usagers finaux dans le processus de conception ;
- une approche contextuelle pour une meilleure prise en compte de la spécificité de chaque lieu ;
- une approche holistique avec une prise en compte de tous les impacts : sociétaux, environnementaux, culturels, économiques. Toutes les décisions devraient donner la priorité au social, à l'environnemental et au culturel et non à des considérations économiques à court terme ;
- une flexibilité dans le respect d'un cadre réglementaire ;
- la viabilité, en considérant l'environnement bâti comme un lieu de vie destiné à accueillir des activités humaines ;
- la diversité des usages et fonctions, dans le respect de la diversité de la ville européenne ;
- elles peuvent s'appuyer sur différents supports : des lois et politiques nationales, pour mettre en avant les ambitions et principes que les gouvernements souhaitent mettre en œuvre ; des organismes de conseil et recommandation à destination des élus et citoyens ; les concours d'architecture permettant de sélectionner l'orientation du projet et les prix, qui contribuent à la promotion de la qualité architecturale.

En matière de conseil aux particuliers et aux élus, la présentation de l'exemple français des CAUE par Joël Baud-Grasset, président de la FNCAUE, a retenu l'attention de l'assistance. L'intérêt d'un tel outil semble avoir été largement reconnu par nos interlocuteurs européens. Les lecteurs français ont conscience des qualités et du potentiel des CAUE dans les départements où on lui donne les moyens d'exister. Ils en connaissent aussi la fragilité.

Ce colloque a ouvert la voie à des réflexions constructives et passionnantes sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer la qualité de l'environnement bâti.



EN FÉVRIER 2019, LE CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE A PUBLIÉ LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE SECTEUR BIENNUELLE MENÉE EN 2018. Cette étude<sup>1</sup> s'inscrit dans le cadre d'une initiative commune avec le programme Créative Europe de l'Union Européenne et a été réalisée avec le soutien de la Commission Européenne. L'intérêt de cette septième édition est qu'elle nous permet d'avoir une vision statistique intéressante sur l'évolution générale de la profession en Europe, mais aussi de façon plus particulière dans chacun des pays de l'Union Européenne.

## ÉTUDE DE SECTEUR DU CAE 2018 : LA PROFESSION D'ARCHITECTE EN EUROPE

Différentes informations doivent attirer notre attention :

- La profession est en croissance de 24% depuis 2008 en Europe, malgré la crise économique. Elle comptait 562 000 architectes en 2018. En revanche, ses effectifs stagnent en **France** autour de **30 000 architectes, depuis la fin des années 80 !**
- La France reste néanmoins le cinquième pays comptant le plus d'architectes après l'Italie (160 000), l'Allemagne (111 000), l'Espagne (56 000) et le Royaume-Uni (41 000) ; mais avec une densité ramenée au nombre d'habitants (0,4/1 000) de moins de la moitié de la moyenne européenne (1,1), et très en dessous d'autres grands pays européens : Italie (2,6), Portugal (2,2), Allemagne (1,3), Espagne (1,2).
- Parmi les architectes de moins de 30 ans, les femmes sont désormais majoritaires (53%).
- La différence de revenu moyen entre hommes et femmes est de 25%. Il y a néanmoins deux pays, la Croatie et la République Tchèque, où la rémunération moyenne des femmes architectes est supérieure à celle des hommes.
- Le revenu moyen des associés et des dirigeants a baissé, et l'écart entre leur revenu et celui des architectes salariés est au plus bas depuis 10 ans. **En France, le revenu moyen des associés et libéraux est même inférieur à celui des salariés !** Le revenu moyen des architectes salariés de la fonction publique atteint désormais, en Europe, celui des associés d'entreprises d'architecture.
- Le revenu moyen des architectes en Europe est en croissance de 2% depuis 2016, sans être revenu à son niveau de 2008. Sur cette période, certains pays ont connu de fortes croissances de revenu. **La France fait partie des pays ayant connu une forte baisse de revenu et un faible rattrapage.**
- 20% des architectes ont étudié dans un autre pays et 8% exercent dans un autre pays que leur pays d'origine. La France est l'un des pays où une proportion importante d'architectes travaille à l'étranger.
- Entre 2008 et 2018, le marché de l'architecture a baissé proportionnellement beaucoup plus que le marché de la construction. **En Europe, le marché de la maison individuelle est le premier marché pour l'architecture.** Et l'ensemble du marché des particuliers constitue plus de la moitié du marché de l'architecture.
- Le marché français de la construction est en croissance depuis 2016 et reste le troisième plus important en Europe après le Royaume-Uni et l'Allemagne. Ramené au nombre d'habitants,

il est même supérieur à celui de l'Allemagne (plus de 10%). Or **le marché français de l'architecture** est en baisse et cinq fois inférieur à celui de l'Allemagne ! **Il est anormalement faible** par rapport aux pays de taille identique et plus encore ramené au marché de la construction.

- **La rénovation et les interventions sur l'existant** constituent 59% du marché de l'architecture en Europe, **57% en France**, et jusqu'à 78% en Italie.
- L'Europe comptait 140 000 entreprises d'architecture privées en 2018, soit 20 000 de moins qu'en 2014. Il y a notamment moins d'agences au Danemark, en Finlande, en Allemagne et en Italie depuis 2016.
- En 2018, en Europe, 64% des entreprises d'architecture sont libérales et indépendantes, 7% travaillent en partenariat et seules 20% sont des sociétés à responsabilité limitée.
- En Europe, les méthodes de calcul des honoraires sont variées. En pourcentage du chiffre d'affaires 32% des honoraires sont calculés en pourcentage du montant des travaux. Ce chiffre est de 66% en France.
- 4% du chiffre d'affaires est en moyenne généré par des marchés transfrontaliers, mais avec des différences significatives. Ce chiffre est de 22% pour le Luxembourg.
- En Europe, seules 12% des entreprises d'architecture participent à des **concours** contre **29% en France**. Un des nombreux particularismes français !

**Ces particularismes identifiés depuis longtemps, s'accroissent !** Certains y verront une expression de notre "spécificité culturelle" et s'en réjouiront. Il s'agit peut-être plus du résultat d'une marginalisation grandissante des architectes dans la réalisation de l'environnement bâti en France. Et cela conduit aussi à un affaiblissement économique des architectes français par rapport à leurs confrères des grands pays européens.

**Philippe Klein, délégué de l'Unsfa à l'International vice-président du Conseil des Architectes d'Europe**

<sup>1</sup> Cette étude est disponible sur le site du CAE : <https://www.ace-cae.eu/fr/activites/publications/etude-de-secteur-2018/>

**100%**  
de mes envies  
directement  
dans mon salon

La Fibre,  
**100%**  
Fibre

orange™

**Vous rapprocher  
de l'essentiel**

Faites raccorder votre immeuble à la Fibre par Orange et bénéficiez de la fibre optique jusqu'à votre logement. Vous profiterez d'une qualité et d'un confort d'usage exceptionnel sur tous vos écrans en simultané. Renseignez-vous sur [commentavoirlafibre.orange.fr](http://commentavoirlafibre.orange.fr) ou appelez le **0800 36 36 84** service client.

\* Appel gratuit depuis une ligne fixe Orange. Coût variable selon votre opérateur.  
La Fibre, 100% Fibre - accessible en France métropolitaine sous réserve d'éligibilité et du raccordement du domicile du client.  
Orange SA au capital de 10 840 226 396 € - RCS Paris 380 129 866. 1701-GFHQA708.

LORS DE SA CONFÉRENCE DE PRESSE DU 25 AVRIL DERNIER, le président de la République a annoncé la prorogation de la "prime exceptionnelle de pouvoir d'achat" (qui devait prendre fin le 31 mars) jusqu'au 31 décembre 2019.

## LA PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT

### Qu'est-ce que la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat ?

Ce dispositif permet l'exonération des primes exceptionnelles versées aux salariés de toute cotisation sociale patronale et salariale et de tout impôt sur le revenu. Ces avantages ne peuvent bénéficier à des primes déjà en usage de l'entreprise avant cette réforme.

### Quelles sont les modalités déclaratives ?

Afin notamment de permettre le contrôle du respect de ses conditions d'attribution, cette prime exceptionnelle doit être **déclarée comme un élément de rémunération non soumis à cotisations et contributions**. Cette déclaration est réalisée selon les modalités de droit commun dans le cadre de la Déclaration Sociale Nominative (DSN). La prime est par défaut considérée incluse dans le mois principal déclaré de la DSN.

### Quelles sont les conditions et les limites à cette prime ?

Les employeurs n'ont aucune obligation de mettre en place la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat. S'ils souhaitent la verser,



**Souraya Salhi,**  
assistante de communication  
et juridique de l'Unfsa

la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat est exonérée, dans la limite de 1 000 €.

Cette prime est exonérée d'impôt sur le revenu pour le salarié et de cotisations et contributions sociales sous réserve que les conditions suivantes soient remplies :

- le salarié doit percevoir une rémunération inférieure à trois fois le Smic ; c'est-à-dire inférieure à 4 563,66 euros bruts mensuels en 2019 ;
- la prime doit être au maximum de 1 000 €.

### Quel employeur est concerné par cette prime ?

La prime exceptionnelle peut être versée par **tout employeur soumis au régime UNEDIC d'assurance chômage**, établi en métropole et outre-mer, y compris les entreprises de travail temporaire, les travailleurs indépendants, quel que soit leur type d'activité, les sociétés civiles, les syndicats professionnels, les associations, ou tout autre organisme à but non lucratif, ainsi que les particuliers employeurs. L'employeur est éligible à l'exonération, quand bien même il ne serait tenu de s'affilier à l'assurance chômage que pour une partie de ses salariés.

## RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) AN II : QUELLES CONSÉQUENCES POUR VOS ENTREPRISES D'ARCHITECTURE ?

ARCHITECTES EXERÇANT SEULS OU ASSOCIÉS D'AGENCE JUSQU'À QUINZE COLLABORATEURS, une vingtaine de professionnels participaient le lundi 13 mai dernier à une rencontre de l'Unfsa Nord-Pas-de-Calais pour s'approprier progressivement ce nouveau cadre juridique entré en application le 25 mai 2018, complétant la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978.



Cas pratiques liés à la conformité des sites internet d'agence, aux mentions sur la finalité de traitement dans les contrats de travail ou au remplissage d'un "registre d'activités de traitement" étaient à l'ordre du jour.

### Clé de voûte d'une économie "numérique de confiance", les principaux objectifs du RGPD sont :

- **de redonner de la confiance** à tous les individus en créant plus de contrainte aux organismes, entreprises et leurs sous-traitants, destinataires de données à caractère personnelles ;
- **la transparence**, permettant à chacun de savoir combien de temps sont gardées ses données et quels sont ses droits à leur égard ;
- **de responsabiliser l'ensemble des acteurs**, notamment au respect de la confidentialité des données ;
- **de protéger les clients et consommateurs ;**
- **l'harmonisation européenne.**

### À quoi et qui s'applique le RGPD ?

Même si les entreprises d'architecture bénéficient du régime d'obligations allégé des TPE/PME, le RGPD s'applique à tous leurs traitements de "données à caractère personnel", automatisés ou non, tels que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation de "toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable de manière directe ou indirecte". Tout répertoire d'adresses mails nominatives de salariés, clients, entreprises en somme est déjà concerné.

La typologie des "données personnelles sensibles" listée par ce règlement (condamnations pénales, données biométriques, état

de santé...) ne devrait pas, en revanche, concerner la majorité des traitements des agences.

### Quels sont les risques pour les entreprises ? Attention surtout aux escroqueries !

S'il est vrai que la CNIL peut infliger aux employeurs et dirigeants, "responsables du traitement", des sanctions pouvant atteindre **20 millions d'euros** ou bien **4% du chiffre d'affaires annuel**, des injonctions de se mettre en conformité fleurissent de la part de sociétés pratiquant un démarchage agressif et trompeur. La plus grande méfiance demeure donc.

### Quels outils pratiques au service des professionnels ?

La CNIL a élaboré de nombreux **outils pratiques d'aide à la conformité**<sup>1</sup> à disposition de tous sur son site, dont un modèle de **registre des activités de traitement** adapté aux TPE<sup>2</sup>, qui permet de cartographier l'ensemble des traitements de données personnelles. Pour soutenir les entreprises dans leur dynamique de conformité et réussir la mise en œuvre du RGPD, la CNIL va amplifier ses actions d'accompagnement à destination des professionnels avec la sensibilisation de "têtes de réseaux", tels les syndicats membres de notre Union. Nous ne manquerons donc pas d'occasions de revenir sur ce sujet.

**Patrick Julien,**  
délégué général de l'Unfsa

1 } <https://www.cnil.fr/fr/les-outils-de-la-conformite>

2 } <https://www.cnil.fr/fr/RGPD-le-registre-des-activites-de-traitement>



**Des formes et des couleurs au service du patrimoine.**  
Avec le métal prélaqué, transformez l'architecture contemporaine et créez celle de demain !  
Inscription : [candidature@prixecca.org](mailto:candidature@prixecca.org).

**Le Prix ECCA 2019** récompensera la meilleure réalisation et sera remis au **Palais des Congrès de Strasbourg** le **jeudi 24 octobre 2019**, à l'occasion du **50<sup>e</sup> congrès annuel des architectes, en partenariat avec l'Unfsa.**

L'ECCA groupe français, association qui regroupe les industriels qui interviennent dans la conception du métal prélaqué, lance le « Prix ECCA » en partenariat avec l'Unfsa. L'objectif de ce prix est de faire connaître ce matériau auprès des architectes et des professionnels de la

construction. Le métal prélaqué, acier ou aluminium, offre un large territoire d'expression en permettant de jouer avec des couleurs dans une palette quasi illimitée, de sélectionner des aspects contemporains, de réaliser des perforations qui autorisent toute forme

d'expression, de combiner lames et cassettes aux dimensions variées pour apporter diversité et rythme. Le jury décernant ce prix sera composé de différents experts de la profession : architectes, enseignants, représentants de notre association mais également de

l'association de l'enveloppe métallique du bâtiment. Le Prix ECCA 2019 récompensera, par un voyage d'étude pour deux, l'architecte qui, au travers d'une réalisation, témoignera de la qualité de l'architecture en métal prélaqué au service du patrimoine.

### LE MERCREDI 5 JUIN 2019, LA MAF TENAIT SA TRADITIONNELLE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

L'occasion pour Jean-Claude Martinez, président, et Philippe Carraud, directeur général, de présenter le résultat de l'exercice 2018, d'offrir un éclairage sur le contexte économique global et de revenir sur les orientations et réalisations de la MAF : efforts de prévention pour maîtriser la sinistralité, accentuation de la présence aux côtés des architectes, fréquentation en hausse de 23% des "Rendez-vous de la MAF", succès des offres "Protection juridique"

et "Protection fiscale", lancement de la "Boîte à outils chantiers"... À l'issue d'une présentation complète, qui aura vu défiler les différents administrateurs pour rapporter le travail de leurs commissions respectives, la séance s'est conclue par le vote des résolutions. À cette occasion, l'Unfsa était représentée par Gérard Turck, membre du Bureau National de l'Unfsa, et Patrick Julien, délégué général.



DANS LE CADRE DE L'OBLIGATION DÉONTOLOGIQUE DE FORMATION DE LA PROFESSION<sup>1</sup>, l'Ordre des architectes a mis en place

un contrôle effectif de vos heures de formation et vérifie la véracité des déclarations de formation faites sur votre espace personnel sur le site Architectes.org. Ce contrôle s'effectue sur une période triennale.



Patrick Julien,  
délégué général de l'Unsa

## OBLIGATION ET CONTRÔLE DE LA FORMATION : TOUT COMPRENDRE SUR LA PÉRIODE TRIENNALE DE FORMATION

### L'obligation de formation dans la profession est de 60 heures

(42 heures structurées en organismes de formation) et 18 heures complémentaires (congrès, colloques, événements professionnels, enseignement...) sur trois ans (période triennale), pour être à jour de votre obligation et donc conforme à votre obligation déontologique. Un seul conseil : anticipez ! C'est-à-dire 20 heures par an (14 heures structurées et 6 heures complémentaires) pour obtenir votre attestation de formation annuelle, valorisable auprès de vos clients.

Les formations doivent être en lien avec votre activité professionnelle et la manière dont vous l'exercez. Dans le cas d'une fonction de direction vous pouvez justifier de votre obligation avec des formations ciblées sur votre besoin d'entrepreneur (management, droit du travail...).

Les organismes de formation agréés vous délivrent obligatoirement en fin de formation une attestation, une certification ou un diplôme. En ce qui concerne les formations complémentaires, l'attestation que vous obtiendrez devra obligatoirement : être établi par la structure qui organise l'événement auquel vous avez participé ; préciser votre nom ; préciser la date et le nombre d'heures de l'événement. Une facture, une confirmation d'inscription prouvant votre participation est un justificatif valable. Il peut s'agir de réunion d'information organisée par votre syndicat territorial... Pensez à demander un justificatif !

Attention, les heures de formation structurée et complémentaire sont comptabilisées séparément.

Il existe un système de report d'heures, **si vous effectuez plus de 60 heures de formation sur trois ans, vous capitaliserez des heures pour la période triennale suivante**. Les reports d'heures sont automatiquement calculés par le module de déclaration en ligne. Ainsi, en fonction de votre plan de formation, vous pourrez étaler ou concentrer vos heures de formation comme vous le souhaitez.

ATTENTION : si votre période triennale de formation se termine en 2019 et que vous n'êtes pas à jour de votre obligation, vous avez jusqu'au 31 mars 2020 pour atteindre les 60 heures de formations obligatoires.

### Quand les CROA<sup>2</sup> effectueront-ils des contrôles ?

Ils effectueront des contrôles à chaque période triennale échue et dès qu'ils seront saisis d'une plainte d'un maître d'ouvrage. Ils contrôleront le quota d'heures effectuées au regard de votre obligation, ainsi que la véracité des justificatifs fournis.

### Existe-t-il des dispenses de formation ?

L'obligation déontologique de formation démarre l'année de d'inscription à l'Ordre et s'applique à tous les architectes qui pratiquent leurs missions de conception et de maîtrise d'œuvre.

Les dispenses ne concernent que les cas suivants : congé parental pendant une partie de l'année ; arrêt maladie pendant une durée de 28 jours consécutifs ; première année d'inscription à l'Ordre des architectes. Attention, la dispense n'est pas accordée automatiquement : vous devez en faire la demande sur votre espace architecte et joindre un justificatif.

Il n'existe pas d'exemption de formation conditionnée à l'âge.

L'obligation déontologique de formation continue des architectes est individuelle et concerne les personnes physiques. Même si mes associés ou mes salariés suivent déjà des formations je dois me former moi-même. Les justificatifs d'action de formation devront porter votre nom.

### Comment financer les formations structurées ?

**Les libéraux versent à l'URSSAF une contribution formation professionnelle (CPF)** reversée au Fonds d'assurance formation professionnelle pour les professions libérales (FIF PL) qui a pour mission de financer le coût pédagogique des actions de formation des travailleurs non salariés (TNS).

Si votre entreprise est soumise à un régime réel d'imposition (régime de la déclaration contrôlée), vous pouvez également bénéficier d'un crédit d'impôt. (art.244 quater M du Code général des impôts).

**Vous êtes dirigeant salarié ou souhaitez former vos salariés :** depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, l'OPCO des Entreprises de Proximité est agréé pour vous accompagner dans vos projets de formation. Jusqu'à sa mise en place effective, l'OPCA PEPSS/Actaliens reste votre interlocuteur privilégié.

En tant qu'employeur vous avez l'obligation de former vos salariés. Cette obligation se concrétise par le paiement annuel d'une cotisation formation basée sur un pourcentage de votre masse salariale à l'OPCO EP ACTALIENS, organisme paritaire collecteur agréé. À ce titre, vous pouvez demander le financement des actions de formation de vos salariés à cet organisme.

1) Arrêté du 12 janvier 2016 du ministère de la Culture publié au bulletin officiel du ministère de la Culture du 15 février 2016 et modifié par arrêté du 18 mai 2017 publié au BO MCC 270.

2) Conseils régionaux de l'Ordre des Architectes



L'IMMEUBLE DE MOYENNE HAUTEUR, À DESTINATION INDIFFÉRENCIÉE DE BUREAUX, ERP OU DE LOGEMENTS, CONSTITUE UNE NOUVELLE CATÉGORIE DE BÂTIMENTS (de 28 à 50 mètres) –

introduite par la loi Elan de 2018 et confirmée par la publication de son décret d'application le 16 mai 2019 – elle entrera en vigueur dès 2020.



Jean-Charles du Bellay,  
chef du département sécurité incendie de la FFB

## IMMEUBLE DE MOYENNE HAUTEUR : L'IDÉE D'UN GRAND ARCHITECTE, IL Y A PRÈS DE 70 ANS !

### Cette mesure répond à trois objectifs :

- harmoniser les exigences normatives applicables aux immeubles entre 28 et 50 mètres quel que soit leur usage,
- faciliter la réversibilité de bureaux en logements,
- combler une faille de sécurité au niveau de la propagation des incendies par les façades. Suite notamment à l'incendie meurtrier de la tour Grenfell à Londres en 2017 ou de la tour Mermoz à Roubaix en 2012.

Toujours d'un point de vue technique, les escaliers seront obligatoirement sanctuarisés en cas d'incendie. Un dispositif de communication à tous les niveaux du bâtiment permettra de renseigner un danger et d'indiquer la conduite à tenir en cas de sinistre.

Avec l'IMH, la réglementation est harmonisée, mais sans affaiblir le niveau de sécurité incendie.

Ce décret concerne aussi la rénovation de façades des bâtiments d'habitation IMH. Deux arrêtés vont être publiés afin d'encadrer avec précision les dispositions à prendre en compte dans les projets d'architectes.

On passe d'une logique prescriptive de moyens à une logique d'obligation de résultats... autant que possible.

Selon l'argumentaire de l'administration centrale, les objectifs de cette nouvelle réglementation IMH sont les suivants :

- **simplifier la réglementation** : une réglementation unique pour une même tranche de hauteur de bâtiment (28 m – 50 m). La réglementation sera écrite en obligation de résultat autant que possible ;
- **réduire les coûts de la construction et d'exploitation pour les immeubles de bureaux entre 28 m et 50 m pour faciliter la construction et la densification des centres urbains** : besoin des promoteurs immobiliers à simplifier la construction des immeubles de bureau entre 28 m et 50 m (se rapprocher de la réglementation existante jusqu'à 28 m et relevant du Code du travail) ;

- **simplifier les futurs changements d'usages (même réglementation) et/ou la mixité d'usage au sein d'un même bâtiment** : la réglementation IMH, unique pour différents usages, simplifiera la tâche aux constructeurs, bureaux d'études, et pompiers lors des interventions. Une réflexion concernant la modularité de l'immeuble devra être engagée à la conception, afin de faciliter une éventuelle reconversion ultérieure de tout ou partie de l'immeuble.

Une nouvelle approche législative dans le Code de la construction et de l'habitation permettant d'introduire la notion d'immeuble de moyenne hauteur était donc indispensable. C'est la raison de ce décret. Les immeubles de grande hauteur ont pu être définis selon des hauteurs différentes en fonction de l'usage principal retenu de l'immeuble, mais dès lors que l'on crée une catégorie non basée sur l'usage du bâtiment, il convient d'avoir une accroche législative à part entière, ce que ne permettent pas les actuels L.122-1 et L.122-2 du Code de la construction et de l'habitation. L'adaptation des autres articles réglementaires est également prévue : il s'agit de la suppression pour les constructions neuves de la classe GW1 définie au R.\*122-5 du Code de la construction et de l'habitation ; de la suppression de la quatrième famille d'habitation ; de l'adaptation/suppression de la classe GHZ et de l'adaptation du code ERP, en indiquant le passage en IMH à 28 mètres et non en IGH (Immeuble de Grande Hauteur).

Avec la mixité d'usage maintenant possible, verra-t-on enfin fleurir des citées radieuses, chères à Le Corbusier ? Près de 70 ans avant la publication d'une loi et de son texte d'application, un IMH était déjà construit.

Les dispositions de ce nouveau décret s'appliquent aux travaux de rénovation de façade dont les demandes préalables ou permis de construire déposés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### > CHAUD DEVANT !

Pour tout savoir sur les nouvelles contraintes de hauteur, de matériaux de façade mais aussi de mixité d'occupation, formez-vous avec JC du Bellay au GEPa dès le 11 juillet (1/2 journée).

### > LE GEPa PROPOSE UNE FORMATION – HORS LES MURS –

au Voralberg du 1<sup>er</sup> au 4 octobre 2019 sur la conception durable, la construction en bois et en terre avec les meilleurs spécialistes autrichiens. Option "récupération" dans les Thermes de Peter Zunthor à Vals.

## L'UNSA EN MIDI-PYRÉNÉES

Depuis quelques années et un travail quotidien de bénévolat pour défendre et représenter nos confrères, l'Unsa gagne des adhérents dans notre région même si nous regrettons toujours le très faible taux de syndicalisation de nos confrères.

Depuis notre dernière assemblée générale, et même si nous restons avec le même président pour les deux ans à venir, le bureau se renouvelle et s'élargit, ce qui est une bonne nouvelle pour tous. Aujourd'hui il se décline ainsi, avec une transmission des tâches en douceur vers de nouveaux confrères et consœurs pour renouveler et dynamiser notre équipe :

- président : Luc Monnin
- vice-présidents : Adrienne Costa, Franck David Barbier, Gilbert Pedra
- trésorière : Mélissa Maties
- vice-trésorier : Hervé Teychene
- secrétaire : Jean-Pierre Sirvin
- vice-secrétaire : Patrice Cazaubon.

Une équipe qui, outre un engagement fort dans la défense des intérêts des architectes, en particulier contre les régressions annoncées de la

loi ELAN, et toujours présente dans chaque structure professionnelle, s'est fortement engagée sur de nouvelles dynamiques. Ainsi dans cette dernière année, elle a engagé, animé et piloté l'Association des architectes de la rénovation en Occitanie (AROC), affiliée à l'ADLR.

Outre ce quotidien déjà prenant, nous continuons à développer la présence de notre syndicat sur les thèmes de la qualité environnementale dans l'architecture qui impactent de plus en plus nos proches métier. Le 6 juin dernier, nous avons participé au premier séminaire sur la prévention des risques potentiels portés par les perturbateurs endocriniens dans l'architecture sous l'égide d'Environnement, avec entre autre l'Agence Régionale de santé.

Dans des conditions qui nous imposent de développer au-delà du courant nos emplois du temps, nous continuons à être les plus présents possible auprès des pouvoirs publics et institutions pour promouvoir sans relâche l'importance de notre métier et de nos missions. Et c'est de plus en plus complexe.

**Luc Monnin,**  
président Unsa Midi-Pyrénées



## L'UNION SYNDICALE DES ARCHITECTES LANGUEDOC-ROUSSILLON

En 2018, l'équipe de l'USALR nouvellement élue - composée de **Thierry Lamort, président ; Ivan Kantchovsky, vice-président ; Renaud Delplanque, secrétaire ; Renée Astruc, trésorière ; Véronique Bofferding, Bernard Moreau, Patricia Puech et Karine Severac, membres du CA - se sont fortement mobilisés auprès de l'Unsa pour l'amélioration de certaines mesures de la Loi ELAN dans les cinq départements de l'ancienne région Languedoc-Roussillon.**

Un travail pédagogique a été mené auprès des élus, maires des cinq départements, rencontrés les députés et sénateurs en partenariat avec les élus du CROA Occitanie et échangés avec les étudiants de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier.

Le 18 mai 2018, l'USALR - avec le CINO, la CAPEB et l'UNEAP - a organisé une marche à Montpellier afin d'informer le grand public et a déposé en préfecture un courrier adressé au premier ministre Edouard Philippe.

Malgré la promulgation de la loi ELAN le 23 novembre 2018, ainsi que les décrets d'application relevant du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, **l'USALR persiste à défendre la CRÉATION ARCHITECTURALE D'INTÉRÊT PUBLIC et à améliorer les intérêts professionnels et sociaux, individuels et collectifs des architectes dans l'exercice de leur métier.**

**Cette douce amertume n'a pas entaché l'engagement de l'équipe.** Ainsi l'année 2019 est ponctuée par des événements plus communs mais tout aussi nécessaires à notre profession, relevant de l'information technique, formations, actions syndicales auprès de tous les acteurs du cadre bâti en valorisant le rôle de l'architecte et de ses compétences, de la diffusion de la culture architecturale et d'événements plus festifs et confraternels sous le soleil méditerranéen...

**Les Ateliers Rencontres**, destinés à améliorer, conforter et actualiser la pratique professionnelle et le dialogue entre professionnels avec un premier atelier "Syndical, de la mémoire d'une profession entre représentation et mission", puis s'organise en septembre l'atelier "Nouveaux procédés de la construction dans l'économie circulaire".

Selon la nécessité d'une formation continue de qualité, l'USALR avec **Architectes en formations**, en partenariat avec le GEPA, poursuit sa politique d'offre sur mesure avec la formation "BIM pour les architectes" les 26-27 septembre et 03-04 octobre à la MPL.

Les Visites Rencontres, en partenariat avec le Club Prescrire nous ont permis de découvrir le Musée de la Romanité à Nîmes d'Elizabeth De Portzamparc associé à A+, du Bellaröia à Montpellier de Manuelle Gautrand.

Mais l'USALR est aussi partenaire, auprès du SA13, **d'ARCHITECT@WORK et présente à la Fête d'été des architectes à Marseille ;** et a mutualisé l'information technique et des conférences en présence d'A. Legendre d'X'TU, L. Ghotmeh, D. Coulomb...

Tout au cours de l'année, l'équipe et les adhérents sont également présents et représentent la profession au sein des CAUE 11, 30, 34, l'OGB34, SANTE BTP, aux CTP, Environnement Occitanie, jurys de concours et tous les événements organisés par nos partenaires de la maîtrise d'œuvre, fédérations d'entreprises, CROA Occitanie et les institutions.

L'USALR élargit sa palette d'événements confraternels avec les Hivernales, le pique-nique du 14 juin et l'Inter-Estivale du 4 juillet.

**Pour conclure, "pour faire mieux, soyons plus nombreux !"**

**Thierry Lamort,**  
président de l'USALR

Pour tous renseignements sur l'agenda USALR 2019 : [contact@usalr.fr](mailto:contact@usalr.fr).



**CONSIDÉRÉ COMME LE PREMIER DES ARTS, L'ARCHITECTURE LAISSE SON EMPREINTE À TRAVERS LES ÂGES.** Elle est ce "grand livre de l'humanité" cher à Victor Hugo qui confère à notre patrimoine son caractère universel et nous élève vers ce qu'il y a de meilleur dans l'homme.



**Carole Delga,**  
présidente de la Région Occitanie /  
Pyrénées-Méditerranée

© PHILIPPE GROLLIER / RÉGION OCCITANIE

## UNE RÉGION FIÈRE DE SON ARCHITECTURE

Les bâtiments sont des témoins qui nous semblent infaillibles face aux tumultes climatiques et humains. Et pourtant, l'incendie de Notre-Dame de Paris nous rappelle que rien n'est inaltérable. L'heure est désormais à la reconstruction et la mobilisation qui s'en est suivie rend compte de l'incroyable capacité de rassemblement du patrimoine et de l'architecture !

L'architecture est un art en mouvement, qui évolue avec son époque et bien souvent la précède. Et si les matériaux et les techniques se renouvellent, les sociétés se transforment. L'architecture se réinvente pour composer avec la transition énergétique. En Occitanie, nous en avons fait une priorité avec l'ambition d'être la première région d'Europe à énergie positive. Nous avons ainsi soutenu la rénovation énergétique de 800 bâtiments publics et 500 logements sociaux depuis 2016.

Le critère d'une construction écologiquement responsable est donc un impératif. C'est indispensable si nous voulons préparer le monde de demain. Et l'architecture a son rôle à jouer. En métropole comme dans les campagnes, elle contribue à "faire société", elle fait sens avec le territoire, qu'il s'agisse d'un quartier, d'une ville ou d'un village. Les bienfaits sont multiples : en termes d'économie et d'emplois locaux, de lien social, de culture, de qualité de vie... Ce n'est donc ni un art isolé, ni un art élitiste. C'est un projet collectif qui réunit tous les savoir-faire pour donner le meilleur de lui-même.

En Occitanie, nous sommes fiers de notre architecture, avec en premier lieu notre richesse patrimoniale. Nous disposons en effet de près de 5 000 monuments classés et 8 sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Mais la Région Occitanie est aussi une bâtisseuse. Chaque année, nous accueillons plus de 50 000 nouveaux habitants. Nous devons avoir les infrastructures nécessaires à leur aménagement. La Région s'y emploie à travers un mieux vivre qui passe par le bâti. Dès le début du mandat, notre collectivité a créé un Plan Marshall en faveur des BTP pour relancer la construction d'ouvrages remar-

quables et permettre aux artisans de remplir leurs cahiers de commande après la période de crise qu'ils avaient subie. Car tous les chantiers sont porteurs d'activité et d'emplois.

Nos lycées, par exemple, sont de superbes réussites architecturales ! Dès 2016, nous avons lancé la construction de dix établissements exemplaires dont cinq ont déjà été livrés. Le lycée de Lézignan-Corbières a ainsi été réalisé par l'architecte Rudy Ricciotti, instigateur également du Mémorial de Rivesaltes récompensé du "Grand Prix Spécial du jury de l'Équerre d'argent 2016". En 2017, l'internat du lycée agricole de St Gaudens a aussi été labellisé "Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle". Ces chantiers exceptionnels à haute performance énergétique font la fierté d'un territoire.

**L'architecture est une émotion qui s'étale dans le temps, un souvenir intime profondément ancré dans notre vie.**

Et puis la Région accompagne d'autres projets d'envergure : la faculté de médecine et le Pôle Chimie Balard à Montpellier, l'école d'architecture de Toulouse, le Musée de la Romanité à Nîmes élaboré par Elizabeth de Portzamparc. Sans oublier "Narbo Via", écrin contemporain pensé et conçu par le célèbre cabinet de Norman Foster dont l'ouverture est prévue à l'automne 2020.

Tout cela, nous le menons de front avec le soutien à la formation des jeunes dans nos écoles, notamment pour préparer les métiers de demain.

L'architecture est une émotion qui s'étale dans le temps, un souvenir intime profondément ancré dans notre vie. Personne n'a en effet oublié son école, le quartier dans lequel il a grandi... Personne n'oublie l'architecture qui lui est familière.

Je remercie toute l'équipe de *Passion Architecture* pour ce cahier consacré à l'Occitanie et vous souhaite à toutes et à tous une excellente lecture.

# LES ARCHITECTEURS

L'ARCHITECTURE AUTREMENT



Inscriptions ouvertes  
5<sup>ème</sup> promotion

DÉMARRAGE en DECEMBRE 2019  
Formation continue de 10 sessions  
de 3 jours sur 10 mois

**Parcours  
Responsables d'Entreprise  
d'Architectes  
et de Contractants Généraux**

**Diplôme d'Université  
Business Management**



Toutes les clés pour intégrer  
le management d'entreprise à  
la pratique de l'architecture !  
E.C.

Possibilité de prise en charge à 100 %  
pour les Architectes et personnels d'encadrement ayant le statut  
de salariés dans les entreprises d'Architecture

**INFORMATIONS : [www.management-architecte.dauphine.fr](http://www.management-architecte.dauphine.fr)  
siege.social@architecteurs.com - Tél. 01 55 37 17 00**



Université Paris-Dauphine



L'UNSA ET  
L'ÉQUIPE  
DE PASSION  
ARCHITECTURE  
REMERCIENT TOUS  
LES ARCHITECTES  
AYANT CONTRIBUÉ  
À LA RÉALISATION  
DE CE CAHIER  
DÉDIÉ À LA RÉGION  
OCCITANIE  
PAR L'ENVOI  
DE LEURS DOSSIERS :

ARCHI CONCEPT, BRENGUES LE PAVEC ARCHITECTES, RICHARD AUGUET, BF ARCHITECTURE,  
ATELIER D'ARCHITECTURE AIROLDI (1 © ATELIER D'ARCHITECTURE AIROLDI), KCOMK ARCHITECTES,  
MARIE-CHRISTINE FAURÉ (2), DECO ARCHITECTES, MAXIME ROUAUD, NICOLAS CRÉGUT  
ET LAURENT DUPORT, FRANÇOIS NOUGARET (3), ATELIER MG (4), CHRYSTELLE SANAA,  
ATELIER MÉRIDIONAL JOËL NISSOU (5), AR 357, STUDIO K ARCHITECTURE.



# L'architecture

NOUS FAIT LA VILLE MEILLEURE

RÉGION OCCITANIE

## ARCHI CONCEPT

PERPIGNAN (66) - [www.agence-archiconcept.fr](http://www.agence-archiconcept.fr)

Résidence Bleu d'ancre



"PORT ALIZÉS",  
CANET EN  
ROUSSILLON (66)  
Maître  
d'œuvre :  
Archi concept,  
architecte ;  
Solanium,  
paysagiste  
Maître  
d'ouvrage :  
Groupe  
Angelotti  
Livraison : 2019  
(1<sup>e</sup> tranche)

Le quartier Port Alizés, vue sud depuis le parc



## KCOMK ARCHITECTES

KARINE SEVERAC ET IVAN KANTCHOVSKY  
MONTPELLIER (34) - [architectes@kcomk.com](mailto:architectes@kcomk.com)



PÔLE PETITE ENFANCE MADIBA,  
CASTELNAU LE LEZ (34) :  
CONSTRUCTION D'UNE CRÈCHE,  
ÉCOLE MATERNELLE, LOCAUX COMMUNS  
ET SALLE POLYVALENTE  
Maître d'œuvre : KCOMK  
Architectes, mandataire  
Maître d'ouvrage :  
Ville de Castelnau le Lez  
Livraison : novembre 2017



## CHRYSTELLE SANAA

MONTPELLIER (34) - [cs.architecture@orange.fr](mailto:cs.architecture@orange.fr)



RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE "LE CÉVENOL", MONTPELLIER (34) :  
RÉHABILITATION DE 18 LOGEMENTS COLLECTIFS LOCATIFS, COMMERCES ET ESPACES EXTÉRIEURS  
Maître d'œuvre : Sanaa architecte dplg  
Maître d'ouvrage : ACM HABITAT  
Livraison : 2017



## MAXIME ROUAUD

MAXIME ROUAUD - [contact@ma-arch.fr](mailto:contact@ma-arch.fr)



1) SIÈGE SOCIAL  
LES VILLAGES D'OR,  
LATTES (34) : RÉNOVATION,  
EXTENSION ET SURÉLEVATION  
DE BUREAUX EN SITE  
OCCUPÉ ; MISE EN PLACE  
D'UNE FAÇADE VÉGÉTALE  
Maître d'œuvre :  
Maxime Rouaud  
Maître d'ouvrage :  
SCI de l'Europe  
Livraison : janvier 2017

2 ET 3) CONSTRUCTION  
D'UNE MAISON INDIVIDUELLE,  
CLERMONT L'HÉRAULT (34)  
Maître d'œuvre :  
Maxime Rouaud  
Maître d'ouvrage : privé  
Livraison : octobre 2010

## NICOLAS CREGUT ET LAURENT DUPORT, ARCHITECTES DPLG

NÎMES (30) - [www.cregut-duport.com](http://www.cregut-duport.com)



1) ÉCOLE DE MER,  
PORT-CAMARGUE (30)  
Maître d'œuvre :  
Nicolas Cregut  
et Laurent Duport  
Maître d'ouvrage :  
Régie Autonome  
de Port-Camargue  
Livraison : mars 2018

2) MUSÉE DE LA MER,  
SÈTE (34)  
Maître d'œuvre :  
Nicolas Cregut et  
Laurent Duport  
Maître d'ouvrage :  
Ville de Sète  
Livraison : 2014

## BF ARCHITECTURE

JEAN-MARIE BAVAY ET PHILIPPE FERRIÈRES  
BÉZIERS (34) - [www.bf-archi.fr](http://www.bf-archi.fr)



1) MAISON DE QUARTIER VACLAV HAVEL,  
SAINT-GENIÈS DES MOURGUES (34)  
Maître d'œuvre : BF ARCHITECTURE  
Maître d'ouvrage : Ville de Béziers  
Livraison : 2014

2) MAISON D'HABITATION,  
SAINT-GENIÈS DES MOURGUES (34)  
Maître d'œuvre : BF ARCHITECTURE  
Maître d'ouvrage : privé  
Livraison : 2017

## OECO ARCHITECTES

CORALIE BOUSCAL, CLAIRE FURLAN,  
VANESSA LARRÈRE  
TOULOUSE (31) - [www.oeco-architectes.com](http://www.oeco-architectes.com)



© KEVIN DOLMAIRE

ESPACE JEUNESSE GUY  
MÔQUET, CABESTANY (66) :  
CONSTRUCTION NEUVE  
D'UN ÉQUIPEMENT MIXTE  
(CENTRE DE LOISIRS,  
SALLE DE DANSE ET CENTRE  
D'HÉBERGEMENT COLLECTIF  
MUNICIPAL)

Maître d'œuvre :  
Oeco Architectes,  
mandataire  
Maître d'ouvrage :  
mairie de Cabestany  
Livraison : août 2017



© KEVIN DOLMAIRE

## AR 357

HERVÉ AMBAL, THERSILE DUFAUD, DAVID RUPP  
TOULOUSE (31) - [www.ar357.fr](http://www.ar357.fr)

CRÉATION DU GROUPE SCOLAIRE CLAUDIE HAIGNERÉ, CUGNAUX (31) :  
6 CLASSES MATERNELLES, 10 CLASSES ÉLÉMENTAIRES, SALLES PLURIVALENTES,  
BIBLIOTHÈQUES, CENTRE DE LOISIRS, RESTAURATION SCOLAIRE  
Maîtrise d'œuvre : AR 357 architecte urbaniste mandataire /  
TPF Ingénierie BET tout corps d'état / GAMMA Conception  
BET Cuisine / TOUT EST PAYSAGE paysagiste  
Maître d'ouvrage : commune de Cugnaux  
Livraison : juillet 2018



LA COMPLEXIFICATION CONSTANTE DE LA CONSTRUCTION, la multiplication des normes, le développement permanent des certifications environnementales, la généralisation des modélisations numériques, et l'importance prépondérante de l'économie de la construction, produisent une profonde évolution dans l'organisation des missions de maîtrise d'œuvre.



Denis Valode



Jean Pistre

## VALODE ET PISTRE, L'ARCHITECTURE AU CŒUR DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

De nombreux organismes, bureaux d'ingénierie, assistants aux maîtres d'ouvrage, coordinateurs, conseils divers et variés... s'emparent de nouvelles missions qui viennent empiéter sur le domaine traditionnellement dévolu aux architectes. Ceux-ci perdent en particulier la coordination des études et la direction des chantiers. Et, ainsi, la maîtrise complète du projet échappe-t-elle de plus en plus souvent aux architectes.

Plus grave, face à cet accroissement de questions techniques, normatives et digitales, la finalité même de la conception change : les maîtres d'ouvrage ont tendance à privilégier des objectifs mesurables au détriment des aspirations non mesurables qui font l'essence de la démarche architecturale.

Cette marginalisation du rôle de l'architecte pourrait réduire progressivement la mission de l'architecte au minimum légal qui consiste, en France, à déposer les permis de construire.

A contrario de cette tendance, Denis Valode et Jean Pistre prônent une position centrale pour l'architecture au cœur de la maîtrise d'œuvre. Il s'agit de recentrer son activité sur une autre sorte de complexité, celle de la relation de l'homme à l'espace et au milieu.

Pour cela, il faut installer la réflexion architecturale au cœur d'une grande pluridisciplinarité.

Ainsi, le dialogue avec les spécialistes des domaines les plus variés allant des sciences à la technologie et des sciences humaines à l'expression artistique, nourrit la création architecturale et contribue à lui donner son sens.

Cet objectif se réalise par la constitution d'un groupe qui associe des sociétés d'architecture, de design, d'urbanisme, d'ingénierie des structures et des enveloppes, des fluides et de l'environnement. Chacune des composantes du groupe a pour vocation de travailler sur des projets communs mais aussi dans un souci d'ouverture indispensable, avec des partenaires extérieurs.

Une autre visée de la pratique de l'agence Valode et Pistre est d'élargir les missions qui lui sont confiées. C'est une condition pour maîtriser l'ensemble du processus de conception et de réalisation des projets, de l'esquisse à la coordination des études et à la maîtrise d'œuvre d'exécution en passant par le management du BIM. C'est également une façon d'enrichir la conception par le retour d'expérience acquis lors de la confrontation à la réalité de la mise en œuvre.

## STUDIO K ARCHITECTURE

LUC MONNIN, AM ANTONIOLLI, SAÏD EL YAGHOUBI  
RAMONVILLE SAINT-AGNE (31) - [www.studiok-fr.com](http://www.studiok-fr.com)



2

1) "MARAGON FLORALTIES",  
RAMONVILLE SAINT-AGNE (31) :  
CONSTRUCTION DE LOGEMENTS  
DANS UN ÉCOQUARTIER  
Maîtrise d'œuvre :  
Studio K Architecture ;  
bureau d'études TASSERA  
Maître d'ouvrage : SA Des Chalets  
Livraison : 2014

2) CONSTRUCTION D'UN CENTRE  
DE SECOURS ET D'INCENDIE,  
VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS (31)  
Maîtrise d'œuvre :  
Studio K Architecture ;  
bureau d'études TASSERA  
Maître d'ouvrage :  
SDIS de la Haute Garonne  
Livraison : juin 2019



Projet de transformation de la Gare du Nord (entrée de la nef), Paris



ABC - Autonomous Building for Citizens, Grenoble

L'EXERCICE DE NOTRE PROFESSION ÉVOLUE FORTEMENT ET DOIT AUJOURD'HUI S'ADAPTER pour s'intégrer pleinement dans un domaine où l'information et la collaboration sont devenues les axes majeurs de développement. Cette transition numérique est inéluctable et elle a déjà bien commencé : dématérialisation, concours "BIM"...

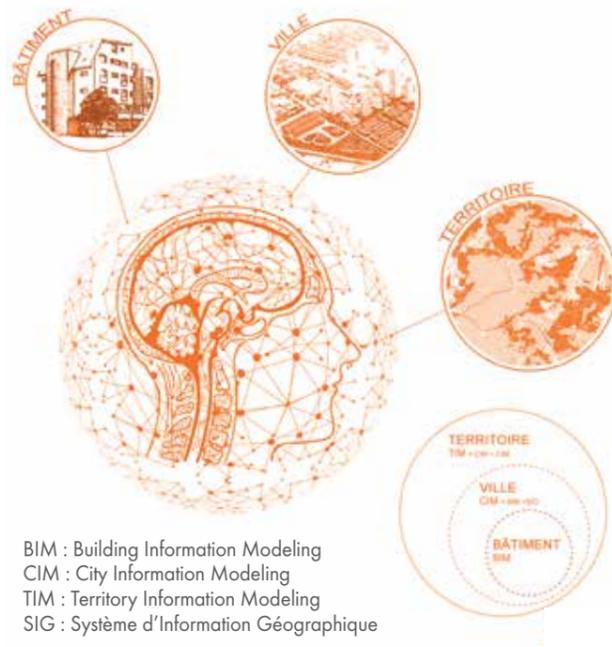


Lionel Blancard de Léry, référent BIM de l'Unfsa

## LE "TIM-CIM-BIM TOUR" DE L'UNFA REPREND LA ROUTE !

Cette mutation de notre métier n'est pas un obstacle mais bien une chance que nous nous devons de saisir. Une chance de mieux maîtriser nos projets en ayant accès à des données partagées de plus en plus importantes (données SIG...), une chance de pouvoir étendre notre créativité grâce à des outils innovants (modélisation paramétrique, générative), une chance de maîtriser plus précisément nos réalisations avec des systèmes d'informations performants, une chance de pouvoir collaborer efficacement avec nos partenaires avec des solutions intégrées et connectées. Cette chance, qu'il ne faut pas laisser filer, est à la portée de tous mais il faut faire vite (et bien) car le plan BIM 2022 c'est pour demain !

Le GT BIM de l'Unfsa se doit de reprendre la route pour être au plus près de ses syndiqués et les accompagner dans ces changements pour qu'ils deviennent les moteurs de cette dynamique. Nous devons nous envoler vers cet avenir proche dans "une fusée" à deux étages. Le premier étage, il est immédiat puisqu'il s'agit de notre quotidien. Il faut se former, s'équiper, s'adapter à ces nouveaux paradigmes que nous impose cette métamorphose digitale afin de rester performants et compétitifs face à la concurrence. Cette base est nécessaire et indispensable à la poursuite de notre mission car c'est grâce à elle que nous pourrions décoller vers le tout numérique. Elle nous permet également d'acquérir de nouvelles compétences pour élargir notre champ d'action et donc notre possibilité d'effectuer des missions encore plus diverses. Le deuxième étage, c'est le futur. C'est une étape moins lointaine qu'il n'y paraît, à laquelle nous devons dès à présent penser et élaborer les règles pour ne pas être mis de côté. Nous pensons bien évidemment à l'intelligence artificielle qui, dans une moindre mesure, gère bien des aspects de notre quotidien mais qui demain pourra révolutionner notre métier (conception, gestion de chantier, optimisation des processus et des coûts). Reste à savoir si cette révolution sera vraiment une aubaine pour nous autres, une question à laquelle nous n'avons pas encore la réponse mais que nous pouvons anticiper en étant prêts et actifs sur le sujet.

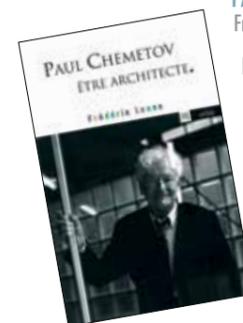


C'est pour tout cela que les actions vont s'intensifier en 2019 et 2020 avec nos partenaires des Clubs Prescrire et Digital Prescrire : des thématiques à l'occasion des entretiens de la prescription, les matinées "grand témoin", la journée du TIM-CIM-BIM à relancer... Et le GEPA avec ses formations d'une grande qualité. Anticiper, c'est également organiser la relève des cadres syndiqués. Nous nous devons d'accompagner de nouveaux syndiqués à nous remplacer dans une transition efficace pour assurer une pérennité de notre action. Le syndicat doit présenter de nouveaux cadres afin de renouveler les représentants de la politique technique du BIM. L'élection du président de l'Unfsa en 2019 est une belle occasion de promouvoir de nouvelles personnalités. Je serai le premier à les accueillir et les aider pour le futur "road trip" qui s'annonce !



VILLES ET ARCHITECTURES EN DÉBAT EUROPEAN  
 Sous la direction de Chris Younès et Alain Maugard – Parenthèses – 170 pages – 22 €

À l'occasion des trente ans d'Européen, le lecteur est convié, dans cet ouvrage, à un parcours à la fois rétrospectif et prospectif. Les 14 sessions présentées expriment les transformations significatives du champ architectural élargi aux dimensions urbaines, territoriales, paysagères et environnementales. Il s'agit d'explicitier en quoi et comment sont capturés les mouvements de fond qui traversent les sociétés, faisant d'Européen un laboratoire d'expérimentations partagées, qui tracent et anticipent les métamorphoses des villes européennes : une sorte de "Fab Lab européen pour les territoires".



PAUL CHEMETOV, ÊTRE ARCHITECTE  
 Frédéric Lenne – éditions arléa – 124 pages – 14 €

Paul Chemetov ne travaille pas seulement avec la brique, l'acier ou le béton, mais aussi avec le temps. En cela, il est tout entier architecte. Des milliers de logements, d'édifices culturels, une ambassade, deux grands projets présidentiels marquent ainsi la scène architecturale française. Au travers de sept conversations, Frédéric Lenne dessine l'itinéraire professionnel, intellectuel et moral de cet architecte célèbre pour sa production féconde, ses écrits et prises de position dans le débat public et fait ainsi mieux connaître sa personnalité, son désir de transmettre et l'attention qu'il porte aux autres et au bien commun.



LE LIVRE NOIR DE L'AMIANTE, 50 000 PROCÈS GAGNÉS... MAIS LE SCANDALE CONTINUE  
 Roger Lenglet – L'archipel – 387 pages – 22 €

L'amiante continue de tuer et de contaminer. Chaque année, plusieurs milliers de personnes en France en meurent. Et, bien que son commerce et son utilisation soient interdits depuis 1997, ce cancérigène se répand toujours. De nombreuses professions se mobilisent, comme les enseignants, les magistrats, ou encore les pompiers, qui ont récemment déposé une plainte à Lille pour faire connaître leur forte exposition à la fibre. Fondé sur une analyse documentée et des témoignages de magistrats, de toxicologues, de sociologues, de hauts fonctionnaires et de victimes, ainsi que sur une reconstitution précise des faits, cet ouvrage dénonce le lobbying et la démission des politiques sur cette question de santé publique.

[MONUMENTAL] 2018, CHANTIER/ACTUALITÉS, DOSSIER LE PATRIMOINE DES ANNÉES 1925 - 1935, REVUE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DES MONUMENTS HISTORIQUES, SEMESTRIEL 2  
 Éditions du patrimoine, centre des monuments nationaux – 128 pages – 30 €



Cette période charnière de l'entre deux guerres voit se développer, en France comme à l'étranger, une intense activité créatrice, notamment dans le domaine architectural, dont témoignent les expériences et les innovations techniques et esthétiques. L'entrée en scène des Modernes est relayée par de grandes expositions au retentissement international et par l'écllosion de revues qui jouent un rôle essentiel dans la réflexion et la diffusion des idées nouvelles. L'achèvement récent de chantiers d'opérations significatives de restauration témoignent, à l'instar du patrimoine ancien, d'une approche fine de la matière d'origine et des strates successives.

VERSAILLES, ARCHITECTURES RÊVÉES, 1660-1815  
 Sous la direction d'Elisabeth Maisonnier, avec les textes d'Alexandre Gady, Frédéric Lacaille, Jean-Claude Le Guillou, Alexandre Maral, Raphaël Masson, Fabien Passavy – Château de Versailles et Gallimard – 288 pages – 49 €



Ce catalogue de l'exposition présente près de 200 dessins, plans et gravures illustrant les nombreuses ambitions architecturales, réalistes ou utopiques entre les 17<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles au fil de six grandes étapes : l'architecture de façade sur cour et le "Grand Dessin" de Jules Hardouin-Mansart, les propositions de chapelles et de salles de spectacles, les aménagements imaginés pour les jardins, le "Grand Projet" d'Ange-Jacques Gabriel, la succession des concours d'architectes dans les années 1780 et enfin, sous l'empire, les derniers grands projets.

SUSTAINABLE DESIGN 7, VERS UNE NOUVELLE ÉTHIQUE POUR L'ARCHITECTURE ET LA VILLE  
 Marie-Hélène Contal et Jana Revedin – éditions Alternatives et coédition avec La Cité de l'architecture et du patrimoine – 160 pages – 25 €



Le Global Award for Sustainable Architecture, créé en 2006, récompense chaque année cinq architectes qui partagent l'éthique du développement durable et proposent des expériences innovantes en milieu urbain comme dans les territoires. Le thème 2018 était "l'architecture comme agent d'émancipation des citoyens". Attentif aux scènes émergentes, à la transdisciplinarité, à l'expérimentation, le Global Award est reconnu dans le monde comme un talent-scout de l'architecture du 21<sup>e</sup> siècle. Pour approfondir cette veille, le Global Award thématise son observation, pointant chaque année ses télescopes sur un enjeu particulier du débat.

# S'engager dans la certification NF Habitat, c'est mieux, **c'est sûr !**



NF Habitat est la certification de référence  
en construction, en exploitation et en rénovation,  
délivrée par CERQUAL Qualitel Certification.

Choisir NF Habitat, c'est travailler dans un cadre d'exigences  
structurées et évaluées pour plus de confiance et de reconnaissance.

C'est valoriser votre savoir-faire et offrir aux habitants qualité de  
vie, sécurité, confort et maîtrise des dépenses.

Pour plus d'information : [nf-habitat.fr](http://nf-habitat.fr)



La certification NF Habitat est délivrée par CERQUAL Qualitel  
Certification pour le logement collectif et individuel,  
organisme certificateur de l'Association QUALITEL.

**CERQUAL**   
QUALITEL CERTIFICATION